|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.29/1145 | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  29 mars 2019  Français  Original : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l’harmonisation   
des Règlements concernant les véhicules**

**177e session**

Genève, 12-15 mars 2019

Rapports

du Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules sur sa 177e session

du Comité d’administration de l’Accord de 1958   
sur sa soixante et onzième session

du Comité exécutif de l’Accord de 1998   
sur sa cinquante-cinquième session

du Comité d’administration de l’Accord de 1997   
sur sa treizième session

Table des matières

*Paragraphes Page*

**A. Forum mondial de l’harmonisation des Règlements   
concernant les véhicules**

I. Participation 1 6

II. Ouverture de la session 2−3 6

III. Adoption de l’ordre du jour (point 1 de l’ordre du jour) 4−5 6

IV. Coordination et organisation des travaux (point 2 de l’ordre du jour) 6−53 7

A. Rapport de la session du Comité de gestion pour la coordination   
des travaux (WP.29/AC.2) (point 2.1 de l’ordre du jour) 6−19 7

B. Programme de travail et documents (point 2.2 de l’ordre du jour) 20−24 8

C. Systèmes de transport intelligents et coordination des activités relatives   
aux véhicules automatisés (point 2.3 de l’ordre du jour) 25−48 9

D. Suivi de la quatre-vingt-unième session du Comité des transports intérieurs   
(point 2.4 de l’ordre du jour) 49−53 11

V. Examen des rapports des groupes de travail subsidiaires du WP.29   
(point 3 de l’ordre du jour) 54−70 12

A. Groupe de travail du bruit (GRB) (soixante-huitième session,   
12-14 septembre 2018) (point 3.1 de l’ordre du jour) 54 12

B. Groupe de travail des véhicules automatisés/autonomes et connectés (GRVA)   
(première session, 25-28 septembre 2018) (point 3.2 de l’ordre du jour) 55 12

C. Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG)   
(115e session, 9-12 octobre 2018) (point 3.3 de l’ordre du jour) 56 12

D. Groupe de travail de l’éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE)   
(quatre-vingtième session, 23-26 octobre 2018) (point 3.4 de l’ordre du jour) 57 12

E. Faits marquants des dernières sessions (point 3.5 de l’ordre du jour) 58−70 12

1. Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (soixante-quatrième session,   
11-14 décembre 2018) (point 3.5.1 de l’ordre du jour) 58−59 12

2. Groupe de travail de la pollution et de l’énergie (GRPE) (soixante-dix-huitième   
session, 8-11 janvier 2019) (point 3.5.2 de l’ordre du jour) 60−62 13

3. Groupe de travail du bruit (GRB) (soixante-neuvième session,   
22-25 janvier 2019) (point 3.5.3 de l’ordre du jour) 63−66 13

4. Groupe de travail des véhicules automatisés/autonomes et connectés   
(GRVA) (deuxième session, 28 janvier-1er février 2019)   
(point 3.5.4 de l’ordre du jour) 67−70 13

VI. Accord de 1958 (point 4 de l’ordre du jour) 71−116 14

A. État de l’accord et des Règlements ONU y annexés (point 4.1 de l’ordre du jour) 71−73 14

B. Orientations demandées par les groupes de travail à propos de questions   
relatives aux Règlements ONU annexés à l’Accord de 1958   
(point 4.2 de l’ordre du jour) 74−75 14

1. Reproduction de normes privées et renvoi à ces normes   
dans les Règlements ONU, les Règlements techniques mondiaux ONU   
et les Règles de l’ONU (point 4.2.1 de l’ordre du jour) 74 14

2. Orientations concernant les amendements aux Règlements ONU   
annexés à l’Accord de 1958 (point 4.2.2 de l’ordre du jour) 75 14

C. Mise au point d’une homologation de type internationale de l’ensemble   
du véhicule (IWVTA) (point 4.3 de l’ordre du jour) 76 15

D. Révision 3 de l’Accord de 1958 (point 4.4 de l’ordre du jour) 77−81 15

E. Élaboration d’une base de données pour l’échange d’informations concernant   
l’homologation de type (DETA) (point 4.5 de l’ordre du jour) 82−99 16

F. Examen de projets d’amendements à des Règlements ONU existants, soumis   
par le Groupe de travail du bruit et des pneumatiques (GRBP)   
(point 4.6 de l’ordre du jour) 100−101 17

G. Examen de projets d’amendements à des Règlements ONU existants, soumis   
par le Groupe de travail des véhicules automatisés/autonomes et connectés   
(GRVA) (point 4.7 de l’ordre du jour) 102 17

H. Examen de projets d’amendements à des Règlements ONU existants, soumis   
par le Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG)   
(point 4.8 de l’ordre du jour) 103−105 18

I. Examen de projets d’amendements à des Règlements ONU existants, soumis   
par le Groupe de travail de l’éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE)   
(point 4.9 de l’ordre du jour) 106−109 18

J. Examen, s’il y a lieu, de projets de rectificatifs à des Règlements ONU existants,   
soumis par les groupes de travail (point 4.10 de l’ordre du jour) 110 18

K. Examen de propositions en suspens d’amendements à des Règlements ONU   
existants, soumis par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial   
(point 4.11 de l’ordre du jour) 111−112 19

L. Examen de propositions de nouveaux Règlements ONU, soumis par les groupes   
de travail subsidiaires du Forum mondial (point 4.12 de l’ordre du jour) 113 20

M. Proposition d’amendement à la Résolution d’ensemble sur la construction   
des véhicules (R.E.3), soumise pour examen au Forum mondial   
par les groupes de travail (point 4.13 de l’ordre du jour) 114 20

N. Proposition d’amendements à la Résolution d’ensemble sur une spécification   
commune des catégories de sources lumineuses (R.E.5)   
(point 4.14 de l’ordre du jour) 115 20

O. Proposition d’amendements à la Résolution mutuelle dont font l’objet   
l’Accord de 1958 et l’Accord de 1998 (point 4.15 de l’ordre du jour) 116 20

VII. Accord de 1998 (point 5 de l’ordre du jour) 117 20

État de l’Accord, y compris l’application de son paragraphe 7.1   
(point 5.1 de l’ordre du jour) 117 20

VIII. Échange de vues sur les procédures législatives nationales ou régionales et   
sur la transposition des Règlements ONU ou des RTM ONU établis dans   
la réglementation nationale ou régionale (point 6 de l’ordre du jour) 118 21

IX. Accord de 1997 (Contrôles techniques périodiques) (point 7 de l’ordre du jour) 119−135 21

A. État de l’Accord (point 7.1 de l’ordre du jour) 119−120 21

B. Amendement à l’Accord de 1997 (point 7.2 de l’ordre du jour) 121−132 21

C. Établissement de nouvelles Règles de l’ONU annexées à l’Accord de 1997   
(point 7.3 de l’ordre du jour) 133 22

D. Mise à jour des Règles de l’ONU existantes annexées à l’Accord de 1997   
(point 7.4 de l’ordre du jour) 134 22

E. Mise à jour de la Résolution R.E.6 relative aux prescriptions applicables   
au matériel d’essai, aux qualifications et à la formation des inspecteurs   
et à la supervision des centres d’essai (point 7.5 de l’ordre du jour) 135 23

X. Questions diverses (point 8 de l’ordre du jour) 136−141 23

A. Échange d’informations sur les mesures appliquées en cas de défaut   
et de non-conformité, notamment les systèmes de rappel   
(point 8.1 de l’ordre du jour) 136 23

B. Cohérence entre les dispositions de la Convention de Vienne de 1968 et   
les dispositions techniques concernant les véhicules des Règlements ONU   
et RTM ONU adoptées dans le cadre des Accords de 1958 et de 1998   
(point 8.2 de l’ordre du jour) 137 23

C. Documents destinés à la publication (point 8.3 de l’ordre du jour) 138−140 23

D. Hommages 141 23

XI. Adoption du rapport (point 9 de l’ordre du jour) 142 24

**B. Comité d’administration de l’Accord de 1958 (AC.1)**

XII. Constitution du Comité d’administration (AC.1) (point 10 de l’ordre du jour) 143−144 24

XIII. Propositions d’amendements et de rectificatifs à des Règlements ONU existants et   
de nouveaux Règlements ONU − Vote du Comité d’administration (AC.1)   
(point 11 de l’ordre du jour) 145−146 24

**C. Comité exécutif de l’Accord de 1998 (AC.3)**

XIV. Constitution du Comité exécutif (AC.3) et élection du Bureau pour l’année 2019   
(point 12 de l’ordre du jour) 147−148 28

XV. Suivi de la mise en œuvre de l’Accord de 1998 : Rapports des Parties contractantes   
sur la transposition des RTM ONU et de leurs amendements dans la législation   
nationale ou régionale (point 13 de l’ordre du jour) 149 29

XVI. Examen et vote par le Comité exécutif de projets de RTM ONU et/ou de projets   
d’amendements à des RTM ONU existants, s’il y a lieu (point 14 de l’ordre du jour) 150−152 29

A. Proposition de nouveau RTM ONU, le cas échéant (point 14.1 de l’ordre du jour) 150 29

B. Propositions d’amendements à un RTM ONU, le cas échéant   
(point 14.2 de l’ordre du jour) 151 29

C. Propositions d’amendements à la Résolution mutuelle dont font l’objet l’Accord   
de 1958 et l’Accord de 1998 (R.M.1), le cas échéant   
(point 14.3 de l’ordre du jour) 152 29

XVII. Examen des Règlements techniques ONU à inclure dans le Recueil des règlements   
admissibles, le cas échéant (point 15 de l’ordre du jour) 153−154 30

XVIII. Orientations, adoptées par consensus, concernant les éléments de projets   
de RTM ONU qui n’ont pas été réglés par les groupes de travail subsidiaires   
du Forum mondial, s’il y a lieu (point 16 de l’ordre du jour) 155 30

XIX. Échange d’informations sur les nouvelles priorités à inclure dans le programme   
de travail (point 17 de l’ordre du jour) 156−158 30

XX. État d’avancement de l’élaboration de nouveaux RTM ONU ou d’amendements   
à des RTM ONU existants (point 18 de l’ordre du jour) 159−181 30

A. RTM ONU no 2 (Cycle d’essai mondial harmonisé de mesure des émissions   
des motocycles (WMTC)) (point 18.1 de l’ordre du jour) 159−160 30

B. RTM ONU no 3 (Systèmes de freinage des motocycles)   
(point 18.2 de l’ordre du jour) 161−162 31

C. RTM ONU no 6 (Vitrages de sécurité) (point 18.3 de l’ordre du jour) 163−164 31

D. RTM ONU no 7 (Appuie-tête) (point 18.4 de l’ordre du jour) 165−166 32

E. RTM ONU no 9 (Sécurité des piétons) (point 18.5 de l’ordre du jour) 167 32

F. RTM ONU no 13 (Véhicules à hydrogène à pile à combustible (HFCV) − Phase 2)   
(point 18.6 de l’ordre du jour) 168 32

G. RTM ONU no 15 (Procédure d’essai mondiale harmonisée en ce qui concerne   
les émissions des véhicules utilitaires légers − Phase 2)   
(point 18.7 de l’ordre du jour) 169−171 33

H. RTM ONU no 16 (Pneumatiques) (point 18.8 de l’ordre du jour) 172 33

I. RTM ONU no 20 sur la sécurité des véhicules électriques   
(point 18.9 de l’ordre du jour) 173 34

J. Projet de RTM ONU sur les véhicules à moteur silencieux   
(point 18.10 de l’ordre du jour) 174 34

K. Projet de RTM sur les émissions en conditions de conduite réelle   
au niveau mondial (point 18.11 de l’ordre du jour) 175−176 34

L. Véhicules électriques et environnement (point 18.12 de l’ordre du jour) 177−181 35

XXI. Points sur lesquels un échange de vues et de données devrait se poursuivre   
ou commencer (point 19 de l’ordre du jour) 182−185 36

A. Harmonisation des dispositions relatives aux chocs latéraux   
(point 19.1 de l’ordre du jour) 182−183 36

1. Mannequins utilisés pour les essais de choc latéral   
(point 19.1 a) de l’ordre du jour) 182 36

2. Choc latéral contre un poteau (point 19.1 b) de l’ordre du jour) 183 36

B. Caractéristiques de la machine 3-D H (point 19.2 de l’ordre du jour) 184 36

C. Spécifications concernant l’enregistreur de données de route   
(point 19.3 de l’ordre du jour) 185 36

XXII. Questions diverses (point 20 de l’ordre du jour) 186 36

Proposition d’amendements à la Résolution spéciale no 2   
(point 20.1 de l’ordre du jour) 186 36

**D. Comité d’administration de l’Accord de 1997 (AC.4)**

XXIII. Constitution du Comité d’administration (AC.4) et élection du Bureau   
pour l’année 2019 (point 21 de l’ordre du jour) 187 36

XXIV. Amendements aux Règles de l’ONU annexées à l’Accord de 1997   
(point 22 de l’ordre du jour) 188 37

XXV. Établissement de nouvelles Règles de l’ONU annexées à l’Accord de 1997   
(point 23 de l’ordre du jour) 189 37

XXVI. Questions diverses (point 24 de l’ordre du jour) 190 37

Annexes

I. Liste des documents informels (WP.29-177-...) distribués pendant la 177e session 38

II. Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) :   
groupes de travail, groupes de travail informels et présidents au 15 février 2019 40

III. Programme of Work of the World Forum for Harmonization of Vehicle Regulations   
and its Subsidiary Bodies 43

IV. État de l’Accord de 1998, du Registre mondial et du Recueil des Règlements admissibles 59

Priorités et propositions en ce qui concerne l’élaboration de RTM ONU au 6 mars 2019

V. Droits d’accès pour le lancement de la DETA 63

A. Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules

I. Participation

1. Le Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) a tenu sa 177e session du 12 au 15 mars 2019, sous la présidence de M. B. Kisulenko (Fédération de Russie). Conformément à l’article premier du Règlement intérieur du Forum mondial (document ECE/TRANS/WP.29/690/Rev.1), y étaient représentés les pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Canada, Chine, Croatie, Espagne, États-Unis d’Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Inde, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Lettonie, Luxembourg, Malaisie, Norvège, Pologne, Pays-Bas, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, Saint-Marin, Suède, Suisse, Tchéquie et Turquie. L’Union européenne était également représentée, de même qu’une organisation internationale, l’Union internationale des télécommunications (UIT). Y étaient également représentées les organisations non gouvernementales ci-après : Association for Emissions Control by Catalyst (AECC), Association européenne des fournisseurs de l’automobile (CLEPA/MEMA/JAPIA)[[1]](#footnote-2), Consumers International (CI), Organisation technique européenne du pneumatique et de la jante (ETRTO), Fédération internationale des grossistes, importateurs et exportateurs en fournitures automobiles (FIGIEFA), Groupe de travail « Bruxelles 1952 » (GTB), Comité international de l’inspection technique automobile (CITA), Association internationale des constructeurs de motocycles (IMMA), Organisation internationale des constructeurs d’automobiles (OICA), Association de l’industrie des véhicules de loisirs (Recreation Vehicle Industry Association, RVIA) et SAE International. Conformément à l’alinéa d) de l’article premier du Règlement intérieur, d’autres organisations non gouvernementales étaient représentées : Conseil américain de la politique en matière automobile (American Automotive Policy Council, AAPC), Fédération internationale de l’automobile (FIA) et Association mondiale de l’industrie de la bicyclette (WBIA).

II. Ouverture de la session

2. Le Président du Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) a souhaité la bienvenue aux représentants à la 177e session du Forum mondial et a ouvert la réunion.

3. Le Président du Forum mondial a demandé une minute de silence en mémoire des victimes du tragique accident d’avion survenu en Éthiopie, lors duquel 157 personnes de plus de 30 nationalités avaient péri. Plus d’une vingtaine de membres du personnel de l’ONU figuraient parmi les victimes.

III. Adoption de l’ordre du jour (point 1 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/1144 et Add.1 ;   
Document informel WP.29-177-05.

4. L’ordre du jour provisoire annoté a été adopté.

5. On trouvera la liste des documents informels à l’annexe I du présent rapport.

IV. Coordination et organisation des travaux   
(point 2 de l’ordre du jour)

A. Rapport de la session du Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2) (point 2.1 de l’ordre du jour)

6. La 129e session du Comité de gestion pour la coordination des travaux, qui s’est tenue le 11 mars 2019, était présidée par M. B. Kisulenko (Fédération de Russie). Étaient présents, conformément à l’article 29 du mandat et du règlement intérieur du Forum mondial (TRANS/WP.29/690/Rev.1), les Présidents du Groupe de travail du bruit et des pneumatiques (GRBP) (France), du Groupe de travail de l’éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) (Belgique), du Groupe de travail de la pollution et de l’énergie (GRPE) (Pays-Bas), du Groupe de travail des véhicules automatisés/autonomes et connectés (GRVA) (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord) et du Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) (Italie), le Vice-Président du Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (République de Corée), le Président du Comité exécutif de l’Accord de 1998 (AC.3) (Japon) et le Vice-Président du Forum mondial (Italie), ainsi que les représentants de l’Allemagne, du Canada, de la Chine, des États Unis d’Amérique et de l’Union européenne.

7. Le Comité de gestion a examiné le calendrier des réunions proposé pour 2020 et a recommandé de revoir la répartition des demi-journées de réunion des « groupes de rapporteurs » (GR) à ses futures sessions de l’année 2019, conformément aux priorités fixées et à la charge de travail desdits groupes. Le Comité a également examiné le document informel WP.29-177-01 et a débattu des mandats arrivés à expiration.

8. Le Comité de gestion a examiné attentivement le projet de programme de travail (document ECE/TRANS/WP.29/2019/1/) et a proposé d’y apporter des modifications en ce qui concerne les travaux du GRE. Il a également demandé l’ajout, dans le tableau 1, d’une nouvelle rubrique portant le numéro 1.0, pour tous les points relatifs à l’automatisation des véhicules qui intéressent l’ensemble des accords relevant de sa compétence. Le programme de travail révisé figure à l’annexe III du présent rapport.

9. Le Comité de gestion a examiné la note stratégique du Forum mondial concernant les priorités pour les travaux futurs. Il a demandé aux présidents des groupes de rapporteurs de communiquer leurs listes de priorités au secrétariat afin que ce dernier les récapitule dans un nouveau document sur les priorités pour sa session de juin 2019.

10. Le Comité de gestion a examiné le document informel WP.29-177-18, intitulé « European Union Work priorities for 2019-2021 for ECE activities » (Priorités de travail de l’Union européenne pour 2019-2021 concernant les activités relatives à la CEE), et a demandé au secrétariat de le transmettre au Forum mondial pour examen.

11. Le Comité de gestion a examiné les documents informels WP.29-177-04 et WP.29-177-08 et a échangé des vues à leur sujet. À l’issue d’un débat entre les présidents des groupes de rapporteurs, le Japon a proposé de les synthétiser dans un seul document−cadre sur les véhicules automatisés/autonomes, qui serait transmis au Forum mondial pour examen (document informel WP.29-177-19).

12. Le Comité de gestion a examiné le projet de mandat du groupe de travail informel des systèmes de transport intelligents et demandé au secrétariat de le publier en tant que document informel afin que le Forum mondial puisse recueillir des avis sur plusieurs questions en suspens (document informel WP.29-177-14).

13. Le Président du Groupe de travail de l’homologation de type internationale de l’ensemble du véhicule (IWVTA) a rendu compte des progrès accomplis concernant la phase II du Règlement ONU no 0 et fait un rappel à l’intention de tous les présidents de groupes de rapporteurs au sujet de l’examen des règlements admissibles.

14. Le Comité de gestion a noté que la base de données pour l’échange d’informations concernant l’homologation de type (DETA) entrerait en service le 18 mars 2019, et a remercié l’Allemagne du soutien qu’elle apportait en hébergeant cette base de données.

15. Le Vice-Président du Forum mondial a rendu compte de la manifestation conjointe du WP.29 et du WP.1 tenue pendant la semaine de la quatre-vingt-unième session du Comité des transports intérieurs.

16. Le Comité de gestion a examiné et adopté l’ordre du jour provisoire de la 177e session du Forum mondial. Il a aussi examiné le projet d’ordre du jour de la 178e session du Forum mondial, qui devait se tenir à Genève du 25 au 28 juin 2019.

17. Le Comité de gestion a rappelé que l’examen de l’ensemble de trois nouveaux projets de Règlements ONU visant à simplifier les Règlements ONU relatifs à l’éclairage et à la signalisation lumineuse avait été reporté du mois de novembre 2018 à la session de mars 2019 du Forum mondial. Par conséquent, s’il était adopté, cet ensemble entrerait en vigueur en septembre ou octobre 2019. Le Comité a noté que le GRE avait déjà approuvé les premiers amendements à ces nouveaux Règlements ONU ainsi que des amendements à d’autres Règlements ONU renvoyant expressément à ces nouveaux Règlements, et qu’il était prévu que ces propositions d’amendement soient soumises au Forum mondial à sa session de juin 2019. Étant donné que la version originale des nouveaux Règlements ONU ne serait pas encore en vigueur en juin 2019, le Comité de gestion a recommandé de reporter l’examen de ces propositions d’amendement à la session de novembre 2019 du Forum mondial.

18. Le représentant des Pays-Bas, Président du GRPE, a informé le Comité de gestion du retrait récent d’homologations de type au titre du Règlement ONU no 16 pour deux fournisseurs et de problèmes rencontrés pour informer d’autres services d’homologation. Le secrétariat a rappelé que les informations figurant dans l’« application 343 » devaient être tenues à jour.

19. Le Comité de gestion a recommandé que le Comité d’administration de l’Accord de 1997 (AC.4) ne se réunisse pas.

B. Programme de travail et documents (point 2.2 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/2019/1 ;   
Documents informels WP.29-177-01 et WP.29-177-18.

20. Le secrétaire du Forum mondial a présenté le programme de travail de cet organe en insistant sur ses priorités stratégiques. Le Forum mondial a adopté ledit programme (document ECE/TRANS/WP.29/2019/1) moyennant les révisions demandées par le Comité de gestion (par. 11). Le programme de travail révisé figure à l’annexe III du présent rapport.

21. Le Forum mondial a pris note de la liste des groupes de travail informels (document informel WP.29-177-01).

22. Le représentant de l’Union européenne a présenté les priorités de travail de l’Union concernant les activités du Forum mondial pour la période 2019-2021 (document informel WP.29-177-18), qui consistent en une liste d’activités réglementaires envisagées pour les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial, assorties d’un calendrier indicatif pour leur réalisation.

23. Le représentant de l’OICA a déclaré que, en particulier pour les points relatifs aux véhicules automatisés et autonomes, une coordination continue des activités ainsi qu’une détermination et une répartition claires des responsabilités entre les groupes de travail étaient nécessaires afin d’éviter des divergences dans l’orientation générale des activités.

24. Le représentant des États-Unis d’Amérique a fait part de son intérêt pour le document informel WP.29-177-18, tout en invitant les Parties contractantes intéressées à communiquer elles aussi au Forum mondial leurs priorités pour les travaux du Forum mondial, et a rappelé que les priorités du Forum étaient énoncées dans son programme de travail.

C. Systèmes de transport intelligents et coordination des activités relatives aux véhicules automatisés (point 2.3 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/2019/2 ;   
Documents informels WP.29-177-04, WP.29-177-08, WP.29-177-13, WP.29-177-14, WP.29-177-17 et WP.29-177-19.

25. Le représentant du Royaume-Uni, Président du GRVA, a présenté le document ECE/TRANS/WP.29/2019/2. Il a proposé d’en reporter l’adoption après l’examen du document informel WP.29-177-19, qui était alors en cours d’élaboration.

26. Le représentant de l’Union européenne a présenté le document informel WP.29-177-04, dans lequel l’accent est mis sur les priorités des travaux relatifs à l’automatisation des véhicules, en les confiant aux groupes de travail compétents et en proposant des délais et des objectifs concrets.

27. Le représentant des États-Unis d’Amérique a présenté le document informel WP.29-177-08, dans lequel il est fait référence aux priorités des travaux sur l’automatisation des véhicules énoncées dans le document ECE/TRANS/WP.29/2019/2 dans lequel sont proposés des principes pertinents pour l’évaluation du comportement des véhicules automatisés.

28. Le représentant de la CLEPA a présenté le document informel WP.29-177-13, dans lequel est soulignée la nécessité de mener à terme en un seul module les activités du groupe de travail informel de la fonction de direction à commande automatique relatives aux systèmes automatisés de maintien dans la voie.

29. Le Coprésident du groupe de travail informel des systèmes de transport intelligents a présenté le projet de mandat proposé dans le document informel WP.29-177-14, et a reconnu qu’il était nécessaire de l’améliorer encore.

30. Les représentants de la Finlande et de l’UIT ont appuyé ce document. Les représentants de l’Allemagne et des États-Unis d’Amérique ont posé des questions sur le contenu du projet de mandat.

31. Le Président a déclaré qu’il était nécessaire de poursuivre les activités du groupe de travail informel des systèmes de transport intelligents.

32. Le Forum mondial a réfléchi à la possibilité de faire du groupe de travail informel des systèmes de transport intelligents une plateforme d’échange avec d’autres groupes de travail du Comité des transports intérieurs, d’autres organismes des Nations Unies tels que l’UIT, des organismes de normalisation et d’autres parties prenantes actives dans le domaine des systèmes de transport intelligents.

33. Le Forum mondial a demandé aux Coprésidents du groupe de travail informel des systèmes de transport intelligents de lui soumettre à sa session de juin 2019 une version révisée du projet de mandat.

34. Le représentant de l’Université technique de Budapest a présenté le terrain d’essai ZalaZONE, un terrain d’essai pour véhicules classiques et automatisés, situé dans la ville de Zalaegerszeg (Hongrie). Dans son exposé détaillé (document informel WP.29-177-17), il a présenté l’élaboration et le fonctionnement du projet, notamment son historique, son objet, les coûts d’investissement, les détails de son emplacement, la taille du terrain d’essai et de ses modules, les installations, le modèle commercial et fonctionnel, les étapes de construction et d’exploitation, les pays coopérant au projet, les partenaires industriels et universitaires, et les résultats attendus. Il a souligné que le terrain d’essai était le premier du genre à intégrer des routes de trois pays (Autriche, Hongrie et Slovénie) et à permettre d’effectuer des essais transfrontaliers de véhicules automatisés.

35. Le Forum mondial a remercié le représentant de l’Université technique de Budapest pour ces informations.

36. Le représentant de l’OICA a présenté le document informel WP.29-177-20 dans lequel sont exposées les vues de son organisation sur la certification des véhicules automatisés et autonomes et sur la « stratégie de certification des véhicules automatisés à plusieurs composantes principales ». Il a souligné qu’il était important pour les industriels que les Parties contractantes harmonisent les prescriptions fonctionnelles concernant les véhicules automatisés. Il a également présenté le document informel WP.29-177-20/Add.1, dans lequel est dressé un tableau récapitulatif des points figurant dans les directives publiées par les Parties contractantes. Il a appelé de ses vœux un échange avec les Parties contractantes sur ces points.

37. Le représentant du Japon a déclaré que son pays et d’autres Parties contractantes étaient disposés à procéder à un échange de vues avec l’OICA, notamment sur le document informel WP.29-177-20/Add.1.

38. Le représentant des États-Unis d’Amérique s’est félicité des propositions et de la contribution des industriels (représentés par l’AAPC, la CLEPA et l’OICA).

39. Le secrétariat a rappelé la série de réunions tenues entre les mois de décembre 2018 et de mars 2019, qui avaient conduit à l’élaboration du document informel WP.29-177-19, et a présenté ledit document, à la suite de quoi le Forum mondial a tenu un vaste débat.

40. Les représentants de l’AAPC, de la CLEPA, de la Suède et des États-Unis d’Amérique ont fait part de leurs vues et de leurs questions sur la manière dont les activités en cours devaient être incluses dans le document. Le représentant du Royaume-Uni, qui avait contribué à l’élaboration de ce document-cadre, a expliqué que celui-ci visait à définir la vision stratégique du Forum mondial plutôt qu’à intervenir dans la structure du plan de travail du GRVA. Le document fournissait donc peu de détails sur ces aspects. Le représentant de l’Union européenne a précisé que les activités en cours seraient traitées dans le cadre des priorités définies dans le tableau figurant dans le document.

41. Les représentants de l’Australie, de la Chine, de l’Union européenne et du Royaume-Uni ont accueilli favorablement ce document.

42. Le représentant du Japon a remercié tous les représentants concernés des efforts qu’ils avaient déployés pour élaborer, sur la base des contributions de l’Union européenne et des États-Unis d’Amérique, un document-cadre pour les véhicules automatisés/autonomes, y compris les thèmes prioritaires et la gestion des travaux, car ce document était indispensable pour coordonner les activités et répondre aux préoccupations des parties prenantes.

43. Il a également indiqué que le Japon appuierait cette orientation et a souligné qu’il importait de poursuivre les débats sur la base du document informel WP.29-177-19, qui était soumis pour examen à la présente session du Forum mondial.

44. Le représentant du Japon a déclaré que la session extraordinaire du GRVA, prévue en juin 2019, avant la session suivante du Forum mondial, serait une bonne occasion d’examiner les mandats sur la base du document ainsi que le projet de Règlement ONU sur la cybersécurité et les mises à jour des logiciels. Il a également exprimé la volonté du Japon de contribuer aux débats en vue de l’établissement de ces textes.

45. Il a rappelé les débats internes tenus au niveau politique sur l’interface homme−machine externe pour les véhicules automatisés/autonomes, décrite dans le document officiel ECE/TRANS/WP.29/2019/2. Il a souligné l’importance, pour assurer la sécurité des usagers de la route, de la fonction consistant à informer l’entourage du véhicule lorsque celui-ci était conduit en mode automatisé de niveau 3 et au-delà.

46. Le Forum mondial a approuvé la stratégie générale exposée dans le document informel WP.29-177-19 et a enjoint au GRVA d’orienter ses débats futurs sur la structuration de ses travaux et de ses plans d’exécution en utilisant les questions, les thèmes et les objectifs concrets du document. Le document WP.29-177-19 serait publié sous une cote officielle pour la 178e session. Le Forum mondial attendait du GRVA qu’il lui fasse rapport à sa session de juin 2019 sur sa proposition de structure et sur le mandat des groupes informels à cet égard.

47. Le Forum mondial a pris note de la proposition du Président du GRVA d’utiliser la session extraordinaire du GRVA, qui se tiendrait les 3 et 4 juin 2019[[2]](#footnote-3), pour examiner la question de la cybersécurité et des mises à jour des logiciels comme prévu (voir par. 44) ainsi que les projets de mandat de quatre groupes de travail informels.

48. Le Forum mondial a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/2019/2 avec la modification suivante :

*Tableau 1*, lire :

| *Titre* | *Groupe de travail responsable* | *Principales cibles* | *Observations* |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |
| Document-cadre sur les véhicules automatisés/autonomes | ~~GRVA~~  **WP.29** | Véhicules automatisés/ autonomes | Le travail dans ce domaine devrait se concentrer sur l’élaboration de principes et de lignes directrices concernant les véhicules automatisés/autonomes et surtout leur sécurité.  Il couvre tous les principaux éléments et méthodes d’évaluation |
| … | … | … | …. |

D. Suivi de la quatre-vingt-unième session du Comité des transports intérieurs (point 2.4 de l’ordre du jour)

*Document(s)* :Document informel ITC (2019) no 9/Rev.5.

49. Le secrétariat a présenté la liste des principales décisions adoptées à la quatre−vingt−unième session du Comité des transports intérieurs (19-22 février 2019). Les décisions nos 22, 23 et 27 ont été jugées particulièrement importantes pour les travaux du Forum mondial.

50. Dans sa décision no 22, le Comité avait examiné l’état de ses travaux et de ceux de ses organes subsidiaires concernant les systèmes de transport intelligents et, entre autres considérations, avait décidé d’encourager la poursuite des travaux du Forum mondial sur la réglementation des véhicules autonomes/automatisés et connectés.

51. Dans sa décision no 23, le Comité des transports intérieurs s’était félicité des mesures prises par le Forum mondial de la sécurité routière (WP.1) et par le WP.29 dans le domaine de la conduite automatisée, notamment l’organisation de la manifestation conjointe sur le « déploiement en toute sécurité de véhicules automatisés dans la circulation routière », qui avait permis de mettre en lumière les thèmes prioritaires dans le domaine de la conduite automatisée. Le Comité avait invité le WP.1 et le WP.29 à poursuivre leur étroite coopération pour faciliter le déploiement en toute sécurité des véhicules automatisés.

52. Dans sa décision no 27, le Comité des transports intérieurs avait approuvé la transformation du Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) en Groupe de travail des véhicules autonomes/automatisés (GRVA), en application de sa décision pertinente (document ECE/TRANS/274, par. 52). Dans sa décision, le Comité avait également approuvé des modifications du mandat et du Règlement intérieur du Forum mondial découlant de la transformation du GRRF en GRVA et d’autres adaptations consécutives, notamment le changement de nom du Groupe de travail du bruit (GRB) en Groupe de travail du bruit et des pneumatiques (GRBP) et la demande de tenue d’une session supplémentaire du GRVA en 2019. Dans sa décision, le Comité avait réitéré son soutien à l’hébergement de la DETA à la CEE et avait demandé que la DETA soit financée au titre du budget de l’ONU.

53. Le secrétariat a également présenté les principaux éléments de la stratégie du Comité des transports intérieurs jusqu’en 2030, notamment la vision, la mission, les objectifs stratégiques, le plan d’action, la liste des priorités, la mobilisation des ressources et le partenariat.

V. Examen des rapports des groupes de travail subsidiaires du WP.29 (point 3 de l’ordre du jour)

A. Groupe de travail du bruit (GRB) (soixante-huitième session,   
12-14 septembre 2018) (point 3.1 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/GRB/66.

54. Le Forum mondial a rappelé le rapport du Président du GRB sur les travaux de sa soixante-huitième session (document ECE/TRANS/WP.29/GRB/66) et l’a approuvé.

B. Groupe de travail des véhicules automatisés/autonomes   
et connectés (GRVA) (première session, 25-28 septembre 2018)   
(point 3.2 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/GRVA/1.

55. Le Forum mondial a rappelé le rapport du Président du GRVA sur les travaux de sa première session (document ECE/TRANS/WP.29/GRVA/1) et l’a approuvé.

C. Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG)   
(115e session, 9-12 octobre 2018) (point 3.3 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/GRSG/94.

56. Le Forum mondial a rappelé le rapport du Président du GRSG sur les travaux de sa 115e session (document ECE/TRANS/WP.29/GRSG/94) et l’a approuvé.

D. Groupe de travail de l’éclairage et de la signalisation   
lumineuse (GRE) (quatre-vingtième session,   
23-26 octobre 2018) (point 3.4 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/GRE/80.

57. Le Forum mondial a rappelé le rapport du Président du GRE sur les travaux de sa quatre-vingtième session (document ECE/TRANS/WP.29/GRE/80) et l’a approuvé.

E. Faits marquants des dernières sessions (point 3.5 de l’ordre du jour)

1. Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (soixante-quatrième session,   
11-14 décembre 2018) (point 3.5.1 de l’ordre du jour)

58. Le représentant des États-Unis d’Amérique, au nom du Président du GRSP, a informé le Forum mondial des résultats obtenus par son groupe au cours de sa soixante−quatrième session (pour plus de détails, voir le rapport de la session figurant dans le document ECE/TRANS/WP.29/GRSP/64).

59. Le Forum mondial a noté que M. N. Nguyen (États-Unis d’Amérique) avait été élu Président du GRSP et que M. J. W. Lee (République de Corée) avait été réélu Vice−Président du GRSP pour les sessions de l’année 2019.

2. Groupe de travail de la pollution et de l’énergie (GRPE) (soixante-dix-huitième session, 8-11 janvier 2019) (point 3.5.2 de l’ordre du jour)

60. Le Président du GRPE (Pays-Bas) a rendu compte au Forum mondial des résultats obtenus par le GRPE lors de sa soixante-dix-huitième session (pour plus de détails, voir le rapport de la session figurant dans le document ECE/TRANS/WP.29/GRPE/78).

61. Il a noté que le GRPE avait approuvé le mandat du groupe de travail informel des émissions en conditions de conduite réelles, assorti d’un calendrier reflétant les points de vue de toutes les parties concernées.

62. Il a fait savoir que le GRPE avait également approuvé le document ECE/TRANS/WP.29/2019/33, donnant mandat au groupe de travail informel des véhicules électriques et de l’environnement tel que proposé pour approbation à la présente session du WP.29/AC.3.

3. Groupe de travail du bruit (GRB) (soixante-neuvième session, 22-25 janvier 2019) (point 3.5.3 de l’ordre du jour)

63. Le Président du GRB a rendu compte des résultats obtenus par le GRB à sa soixante-neuvième session (pour plus de détails, voir le rapport de la session figurant dans le document ECE/TRANS/WP.29/GRB/67).

64. Il a indiqué que le GRB avait décidé d’introduire des dispositions transitoires dans les compléments 4 et 5 à la série 03 d’amendements au Règlement ONU no 51. Compte tenu de la courte période de transition prévue, il a demandé au Forum mondial d’examiner à titre exceptionnel ces dispositions transitoires dès la présente session au titre du point 4.6.2 de l’ordre du jour, sur la base du document révisé ECE/TRANS/WP.29/2019/4/Rev.1.

65. Il a fait observer que le GRB avait créé un nouveau groupe de travail informel de l’adhérence sur sol mouillé des pneumatiques usés et adopté son mandat, et que la France et la Commission européenne en assureraient respectivement la présidence et la coprésidence, l’ETRTO assurant le secrétariat.

66. Le Président du GRB a également mentionné que, conformément à la demande du Forum mondial, le GRB sollicitait les vues des administrations routières nationales sur le projet de résolution sur la labellisation des revêtements routiers.

4. Groupe de travail des véhicules automatisés/autonomes et connectés (GRVA) (deuxième session, 28 janvier-1er février 2019) (point 3.5.4 de l’ordre du jour)

*Document(s)* :Document informel WP.29-177-13.

67. Le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, Président du GRVA, a rendu compte au Forum mondial des résultats obtenus par le GRVA à sa deuxième session (pour plus de détails, voir le rapport de la session figurant dans le document ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2).

68. Le Forum mondial a demandé qu’une session spéciale du GRVA soit organisée en mai ou juin 2019 en fonction des disponibilités des salles. Le secrétariat avait été informé qu’aucune salle de réunion n’était disponible au Palais des Nations de la mi-mai à la mi−juillet. L’expert de l’Union européenne a proposé d’accueillir la réunion à Bruxelles. Le secrétariat a indiqué que cela nécessiterait l’établissement d’un accord avec le pays hôte. L’expert de l’Allemagne a fait savoir que ce processus était lourd et qu’il n’était pas possible de le mener à bien en quelques semaines. Le représentant de l’OICA a également proposé d’accueillir, si cela était jugé souhaitable, une réunion informelle (sans interprétation) dans leur bureau à Paris. Le Forum mondial a demandé au secrétariat : i) de vérifier les informations fournies sur la disponibilité des salles au Palais des Nations ; puis ii) d’étudier la possibilité d’accueillir une réunion dans l’une des institutions des Nations Unies à Genève (comme cela avait été fait pour la session du GRPE en juin 2014 à l’Organisation mondiale du commerce) ; puis iii) d’étudier la possibilité d’accueillir la réunion dans l’un des locaux des Nations Unies, comme Bonn (Allemagne) ou New York (États-Unis d’Amérique)[[3]](#footnote-4).

69. Le Forum mondial a approuvé les prorogations de mandat proposées pour les groupes de travail informels des combinaisons modulaires de véhicules et de la fonction de direction à commande automatique jusqu’en février 2020, ainsi que pour l’Équipe spéciale de la cybersécurité et des mises à jour de logiciels à distance jusqu’en mars 2020.

70. Le Forum mondial a pris note de l’élection de Mme C. Chen (Chine) et de M. T. Onoda (Japon) Vice-Présidents des sessions du GRVA en 2019.

VI. Accord de 1958 (point 4 de l’ordre du jour)

A. État de l’accord et des Règlements ONU y annexés   
(point 4.1 de l’ordre du jour)

71. Le secrétariat a présenté le document ECE/TRANS/WP.29/343/Rev.27, dans lequel est exposé l’état de l’Accord de 1958 au 20 février 2019 et qui peut être consulté sur la page Web [[www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/wp29fdocstts.html](http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/wp29fdocstts.html).](http://www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/wp29fdocstts.html.) Le secrétaire du Forum mondial a rappelé la nouvelle présentation du document pour les sessions de juin et novembre 2019, dans laquelle seules la partie II et les annexes II et III seront mises à jour, tandis que la partie I et l’annexe I seront disponibles au moyen de l’application 343 [(https ://apps.unece.org/WP29\_application/](https://apps.unece.org/WP29_application/)). Il a rappelé aux Parties contractantes que les modifications et les nouvelles informations sur les autorités nationales d’homologation de type devaient être introduites par les points de contact nationaux uniques au moyen de l’application 343. Les notifications reçues sur papier ne feraient plus l’objet d’un suivi par le secrétariat, ainsi qu’il en avait précédemment été décidé par le Forum mondial.

72. Le Forum mondial a noté que les Parties contractantes devaient informer le secrétariat de toute modification à apporter au document sur l’état de l’Accord uniquement au moyen de la base de données en ligne nouvellement établie.

73. Le secrétariat a également présenté la nouvelle fonctionnalité de l’application 343 relative à l’homologation de type internationale de l’ensemble du véhicule (document informel WP.29-177-21), qui devait être mise en service avant la date d’entrée en vigueur du Règlement ONU no 0. Conformément au paragraphe 13.5 du Règlement, cet outil serait considéré comme le seul moyen de notification.

B. Orientations demandées par les groupes de travail à propos de questions relatives aux Règlements ONU annexés à l’Accord de 1958   
(point 4.2 de l’ordre du jour)

1. Reproduction de normes privées et renvoi à ces normes dans les Règlements ONU,   
les Règlements techniques mondiaux ONU et les Règles de l’ONU   
(point 4.2.1 de l’ordre du jour)

74. Aucune information n’a été fournie au titre de ce point de l’ordre du jour.

2. Orientations concernant les amendements aux Règlements ONU annexés   
à l’Accord de 1958 (point 4.2.2 de l’ordre du jour)

75. Aucune information n’a été communiquée au titre de ce point de l’ordre du jour.

C. Mise au point d’une homologation de type internationale de l’ensemble du véhicule (IWVTA) (point 4.3 de l’ordre du jour)

76. Le Président du groupe de travail informel de l’homologation de type internationale de l’ensemble du véhicule (IWVTA) a présenté les résultats de la vingt-neuvième session des groupes, tenue le 8 mars 2019 à Bruxelles, dans les locaux de la Commission européenne. Il a informé le Forum mondial que le groupe de travail informel de l’IWVTA travaillait à la phase II de l’IWVTA. Il a rappelé que les candidats aux Règlements ONU applicables à la phase II de l’IWVTA avaient été approuvés à la session précédente du Forum mondial pour examen par les groupes de travail responsables et que ces derniers avaient été priés de communiquer les résultats de leurs examens au groupe de travail informel de l’IWVTA au plus tard au mois de juin 2019. Il a invité les présidents des groupes de travail qui ne l’avaient pas encore fait à soumettre leurs rapports en temps voulu. La réunion suivante du groupe de travail informel de l’IWVTA se tiendrait à Paris le 21 juin 2019, dans les locaux de l’OICA, pour examiner les résultats des examens respectifs des groupes de travail. Il a remercié les présidents et secrétariats des groupes de travail qui avaient déjà communiqué leur examen et la Commission européenne d’avoir accueilli la réunion de mars 2019 du groupe de travail informel.

D. Révision 3 de l’Accord de 1958 (point 4.4 de l’ordre du jour)

*Document(s)* :ECE/TRANS/WP.29/505/Rev.3, ECE/TRANS/WP.29/2018/165,   
ECE/TRANS/WP.29/2017/131/Add.1.

77. Le Forum mondial a noté que le document ECE/TRANS/WP.29/2018/165, intitulé « Proposition d’amendement concernant l’annexe 4 de l’Accord de 1958 », était resté à l’ordre du jour parce que toutes les Parties contractantes n’avaient pas été en mesure de procéder à un vote sur cette question à la 176e session du Forum mondial, en novembre 2018. Le Forum mondial a également noté que le document ECE/TRANS/WP.29/2017/131, intitulé « Révision 3 de l’Accord de 1958 − Questions et réponses », avait été révisé sur la base du document informel WP.29-176-22 et publié sous la cote ECE/TRANS/WP.29/2017/131/Add.1 en tant que document de travail de la présente session, afin de permettre la traduction dans les langues officielles de la CEE des questions et réponses supplémentaires figurant dans le document informel WP.29-176-22.

78. Le représentant de la Fédération de Russie a demandé l’avis du Forum mondial concernant les dispositifs administratifs et organisationnels nationaux (mécanismes) tels qu’un « secrétariat technique » pour, par exemple, l’échange électronique d’informations requis par la Révision 3 de l’Accord de 1958, en particulier les nouvelles plateformes électroniques, l’application 343 et la DETA.

79. Le Forum mondial a pris acte de la demande de la Fédération de Russie, recommandant un amendement au document intitulé « Révision 3 de l’Accord de 1958 − Questions et réponses » pour traiter cette question.

80. La Fédération de Russie s’est portée volontaire pour élaborer des projets d’amendements au document intitulé « Révision 3 de l’Accord de 1958 − Questions et réponses » et le soumettre au Forum mondial pour examen à une session à venir.

81. Le Forum mondial a examiné le projet d’amendement à l’annexe 4 de l’Accord de 1958 (document ECE/TRANS/WP.29/2018/165) et a recommandé de le soumettre à l’AC.1 pour vote.

E. Élaboration d’une base de données pour l’échange d’informations concernant l’homologation de type (DETA)   
(point 4.5 de l’ordre du jour)

*Document(s)* :Documents informels WP.29-177-10, WP.29-177-11 et WP.29-177-12.

82. Le représentant de l’Allemagne, Président du groupe de travail informel de la base de données pour l’échange d’informations concernant l’homologation de type (DETA), a présenté un rapport de situation (document informel WP.29-177-11) sur les activités du groupe informel. Il a présenté le document informel WP.29-177-10, dans lequel figure le rapport de la session précédente du groupe. Il a informé le Forum mondial des extensions attendues de la fonctionnalité DETA pour la déclaration de conformité, l’identifiant unique et, à l’avenir, le numéro d’identification du logiciel (RxSWIN). Il a demandé au secrétariat quel était l’état actuel du financement de la DETA par le budget ordinaire de la CEE.

83. Le secrétaire du Forum mondial a informé les représentants que le Comité exécutif de la CEE avait adopté la proposition de budget de la CEE, y compris la DETA. Il a informé les représentants des étapes suivantes concernant l’adoption du budget par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, la Cinquième Commission et l’Assemblée générale. Il a recommandé que les États membres et les Parties contractantes informent leurs représentations à New York de leur position sur la DETA.

84. Le Forum mondial a remercié l’Allemagne d’avoir accueilli la version actuelle de la DETA, ainsi que l’OICA et le CITA d’avoir commandité le développement de la déclaration de conformité et de l’identifiant unique. Le Forum mondial s’est félicité de l’annonce selon laquelle la CLEPA contribuerait au financement de l’identifiant unique, ensemble avec l’ETRTO et l’OICA.

85. Le représentant de l’Allemagne, Président du groupe de travail informel de la DETA, a présenté le document informel WP.29-177-12 et informé le Forum mondial que le lancement officiel de la DETA était prévu pour le 18 mars 2019.

86. Le Forum mondial a demandé que toutes les autorités d’homologation de type des Parties contractantes à l’Accord de 1958 commencent à utiliser la DETA dès que possible.

87. Le Forum mondial a rappelé que, conformément au paragraphe 2 de l’article 3 de l’Accord de 1958 révisé, les Parties contractantes appliquant les Règlements ONU devaient, par reconnaissance mutuelle, accepter pour la mise sur leurs marchés, et sous réserve des dispositions des articles 1er, 8 et 12 ainsi que de toute disposition spéciale desdits Règlements ONU, les homologations de type accordées conformément à ces Règlements ONU, sans exiger aucun autre essai, document, certification ou marquage concernant ces homologations de type et que la DETA était destinée à faciliter l’accès desdites Parties contractuelles aux documents relatifs à ces homologations.

88. Le Forum mondial a décidé que seules les Parties contractantes à l’Accord de 1958 pouvaient désigner un coordonnateur unique chargé de la DETA pour assurer la liaison avec l’administrateur de la DETA. Le Forum mondial a décidé de décider au cas par cas d’un accès plus large à la DETA dès que les informations complémentaires fournies par le groupe de travail informel de la DETA seraient disponibles.

89. Le Forum mondial est convenu que les chefs de délégation des Parties contractantes auprès du Forum mondial étaient priés de faire connaître au secrétariat de la CEE le nom de leur coordonnateur chargé de la DETA.

90. Le Forum mondial est convenu que, étant donné que les droits d’accès à la DETA ne seraient accordés qu’aux autorités d’homologation de type pour la toute première étape de la mise en œuvre de la DETA, celles-ci auraient accès aux parties du document téléchargées dans la DETA sous réserve des droits d’accès prévus en annexe au présent rapport.

91. Le Forum mondial a décidé que l’utilisation de la DETA serait soumise à l’engagement formel des utilisateurs de préserver la confidentialité des informations afin de respecter la propriété intellectuelle se rapportant aux documents de la DETA.

92. Le Forum mondial a décidé de demander que le coordonnateur chargé de la DETA de chaque Partie contractante gère les comptes d’accès et d’utilisateurs de ladite Partie contractante : l’accès à la DETA serait assuré par l’administrateur de la DETA à un coordonnateur unique de la Partie contractante.

93. Le Forum mondial a décidé que chaque coordonnateur chargé de la DETA soumettrait à l’administrateur de la DETA une liste (puis les mises à jour) indiquant le nom, la ville et le pays d’établissement des constructeurs auxquels il aurait délivré des homologations de type destinées à être téléchargées dans la DETA.

94. Le Forum mondial a noté que l’efficacité de la DETA dépendrait du nombre de documents d’homologation de type qu’elle contiendrait. Il a donc noté qu’il importait de télécharger dans la DETA non seulement les communications actuellement publiées sur les homologations de type mais aussi, sur la base du volontariat, celles publiées avant le lancement de la DETA. Le représentant de l’Allemagne a annoncé que la fonction de téléchargement par lots serait disponible d’ici à 2020.

95. Le Forum mondial a décidé de spécifier que les communications relatives aux homologations de type devaient être téléchargées dans le DETA sous forme de trois ou quatre fichiers PDF distincts : une communication sur l’homologation de type (« CERT »), une fiche de renseignements (« IF »), un rapport d’essai (« TR ») et des documents supplémentaires (« OTHER ») le cas échéant, les droits d’accès figurant dans le tableau joint au rapport.

96. Le Forum mondial a noté que le processus de téléchargement était expliqué dans le projet de manuel de la DETA.

97. Le représentant de l’OICA a expliqué qu’il importait de réexaminer ultérieurement les droits d’accès, sous réserve d’un accord du Forum mondial, après qu’un débat approprié sur l’extension des droits d’accès aurait été mené au sein du groupe de travail informel de la DETA prenant en compte l’ensemble des besoins réels liés aux homologations de type des industriels, de toutes les Parties contractantes et des autres pays.

98. Le Forum mondial a décidé des droits d’accès détaillés indiqués à l’annexe V du présent rapport, et réexaminerait la question à sa session de juin 2019, si nécessaire.

99. Le Forum mondial a approuvé la prorogation de deux ans du mandat du groupe de travail informel de la DETA.

F. Examen de projets d’amendements à des Règlements ONU existants, soumis par le Groupe de travail du bruit et des pneumatiques (GRBP) (point 4.6 de l’ordre du jour)

*Document(s)* :ECE/TRANS/WP.29/2019/3, ECE/TRANS/WP.29/2019/4/Rev.1,   
ECE/TRANS/WP.29/2019/5, ECE/TRANS/WP.29/2019/6,   
ECE/TRANS/WP.29/2019/7.

100. Le Forum mondial a examiné les projets d’amendements au titre des points 4.6.1 à 4.6.3 de l’ordre du jour et a recommandé qu’ils soient soumis à l’AC.1 pour vote.

101. Le Président du GRBP a présenté les projets de propositions d’amendement figurant dans les documents ECE/TRANS/WP.29/2019/6 et ECE/TRANS/WP.29/2019/7 au titre des points 4.6.4 et 4.6.5 de l’ordre du jour, tendant à modifier les Règlements ONU nos 9 et 92. Le Forum mondial a recommandé de les soumettre à l’AC.1 pour vote.

G. Examen de projets d’amendements à des Règlements ONU existants, soumis par le Groupe de travail des véhicules automatisés/autonomes et connectés (GRVA) (point 4.7 de l’ordre du jour)

102. Le Forum mondial a noté qu’aucun document n’avait été soumis au titre de ce point.

H. Examen de projets d’amendements à des Règlements ONU existants, soumis par le Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) (point 4.8 de l’ordre du jour)

*Document(s)* :ECE/TRANS/WP.29/2019/8, ECE/TRANS/WP.29/2019/9, ECE/TRANS/WP.29/2019/10, ECE/TRANS/WP.29/2019/11, ECE/TRANS/WP.29/2019/12, ECE/TRANS/WP.29/2019/13, ECE/TRANS/WP.29/2019/14, ECE/TRANS/WP.29/2019/15, ECE/TRANS/WP.29/2019/16.

103. Le Forum mondial a examiné les projets d’amendements au titre des points 4.8.1 à 4.8.8 de l’ordre du jour et a recommandé qu’ils soient soumis à l’AC.1 pour vote, sous réserve des corrections suivantes.

104. Pour le point 4.8.6 de l’ordre du jour, document ECE/TRANS/WP.29/2019/13, annexe 3A, par. 6.12, supprimer la dernière phrase « Les fabricants sont informés que l’appendice H de la présente annexe … la compatibilité des revêtements ».

105. Le Président du GRSG a présenté la proposition d’amendement figurant dans le document ECE/TRANS/WP.29/2019/16 au titre du point 4.8.9 de l’ordre du jour, tendant à modifier le Règlement ONU no 110, avec la correction suivante à l’annexe 1A : « *Points 1.2.4.5.15.4 à 1.2.4.5.15.6*, supprimer ». Le Forum mondial a recommandé de les soumettre à l’AC.1 pour vote.

I. Examen de projets d’amendements à des Règlements ONU existants, soumis par le Groupe de travail de l’éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE) (point 4.9 de l’ordre du jour)

*Document(s)* :ECE/TRANS/WP.29/2019/17, ECE/TRANS/WP.29/2019/18, ECE/TRANS/WP.29/2019/19, ECE/TRANS/WP.29/2019/20.

106. Le Forum mondial a examiné les projets d’amendements au titre des points 4.9.1 à 4.9.3 de l’ordre du jour et a recommandé qu’ils soient soumis au vote de l’AC.1, sous réserve des rectificatifs ci-après.

107. S’agissant du point 4.9.1 de l’ordre du jour (document ECE/TRANS/WP.29/2019/17), le titre correct est le suivant « Proposition de complément 2 à la série 02 d’amendements au Règlement ONU no 53 (Installation des dispositifs d’éclairage et de signalisation lumineuse sur les véhicules de la catégorie L3) ».

108. S’agissant du point 4.9.2 de l’ordre du jour (document ECE/TRANS/WP.29/2019/18), le titre correct est le suivant : « Proposition de complément 20 à la série 01 d’amendements au Règlement ONU no 53 (Installation des dispositifs d’éclairage et de signalisation lumineuse sur les véhicules de la catégorie L3) ».

109. Le Président du GRE a présenté la proposition d’amendement figurant dans le document ECE/TRANS/WP.29/2019/20 au titre du point 4.9.4 de l’ordre du jour, tendant à modifier le Règlement ONU no 10. Le Forum mondial a recommandé de la soumettre à l’AC.1 pour mise aux voix.

J. Examen, s’il y a lieu, de projets de rectificatifs à des Règlements ONU existants, soumis par les groupes de travail   
(point 4.10 de l’ordre du jour)

*Document(s) :* ECE/TRANS/WP.29/2019/21, ECE/TRANS/WP.29/2019/22,   
ECE/TRANS/WP.29/2019/23, ECE/TRANS/WP.29/2019/24,   
ECE/TRANS/WP.29/2019/25, ECE/TRANS/WP.29/2019/26,   
ECE/TRANS/WP.29/2019/27.

110. Le Forum mondial a examiné les projets de rectificatifs au titre des points 4.10.1 à 4.10.7 de l’ordre du jour et a recommandé qu’ils soient soumis à l’AC.1 pour vote.

K. Examen de propositions en suspens d’amendements à des Règlements ONU existants, soumis par les groupes de travail subsidiaires   
du Forum mondial (point 4.11 de l’ordre du jour)

*Document(s)* :ECE/TRANS/WP.29/2018/82, ECE/TRANS/WP.29/2018/86/Rev.1, ECE/TRANS/WP.29/2018/87/Rev.1, ECE/TRANS/WP.29/2018/91/Rev.1, ECE/TRANS/WP.29/2018/92/Rev.1, ECE/TRANS/WP.29/2018/93/Rev.1, ECE/TRANS/WP.29/2018/94/Rev.1, ECE/TRANS/WP.29/2018/95/Rev.1, ECE/TRANS/WP.29/2018/96/Rev.1, ECE/TRANS/WP.29/2018/97/Rev.1, ECE/TRANS/WP.29/2018/98/Rev.1, ECE/TRANS/WP.29/2018/99/Rev.2, ECE/TRANS/WP.29/2018/100/Rev.1, ECE/TRANS/WP.29/2018/101,   
ECE/TRANS/WP.29/2018/102, ECE/TRANS/WP.29/2018/103/Rev.1, ECE/TRANS/WP.29/2018/104/Rev.1, ECE/TRANS/WP.29/2018/105, ECE/TRANS/WP.29/2018/106/Rev.1, ECE/TRANS/WP.29/2018/107/Rev.1, ECE/TRANS/WP.29/2018/108/Rev.2, ECE/TRANS/WP.29/2018/109/Rev.1, ECE/TRANS/WP.29/2018/110/Rev.1, ECE/TRANS/WP.29/2018/111, ECE/TRANS/WP.29/2018/112/Rev.1, ECE/TRANS/WP.29/2018/113/Rev.1, ECE/TRANS/WP.29/2018/114/Rev.1, ECE/TRANS/WP.29/2018/115/Rev.1, ECE/TRANS/WP.29/2018/116/Rev.1, ECE/TRANS/WP.29/2018/117/Rev.1, ECE/TRANS/WP.29/2018/118/Rev.1, ECE/TRANS/WP.29/2018/119/Rev.1 ;   
Document informel WP.29-177-07.

111. Le Forum mondial a examiné les projets d’amendements au titre des points 4.11.1 à 4.11.3 de l’ordre du jour et a recommandé qu’ils soient soumis à l’AC.1 pour mise aux voix.

112. Le Président du GRE a présenté une proposition d’amendement figurant dans les documents ECE/TRANS/WP.29/2018/91/Rev.1 à ECE/TRANS/WP.29/2018/119/Rev.1, au titre des points 4.11.4 à 4.11.32 de l’ordre du jour, tendant à modifier les Règlements ONU nos 3, 4, 6, 7, 19, 23, 27, 38, 48, 50, 53, 69, 70, 74, 77, 86, 87, 91, 98, 104, 112, 113, 119 et 123. Le Forum mondial a noté que ces propositions étaient le résultat des travaux intensifs du GRE et de son groupe de travail informel de la simplification des Règlements relatifs à l’éclairage et à la signalisation lumineuse, et que les groupes devaient poursuivre leurs travaux intensifs en vue de mener à son terme le processus de simplification des règlements ONU pertinents. Le Forum mondial a recommandé de les soumettre à l’AC.1 pour mise aux voix, sous réserve de la modification suivante du document ECE/TRANS/WP.29/2018/105 (Proposition de complément 20 à la série 01 d’amendements au Règlement ONU no 53), point 4.11.18 de l’ordre du jour :

*Paragraphe 6.2.1.2 a),* remplacer « La classe D ou E du Règlement ONU no 113 » par « La classe B, D ou E du Règlement ONU no 113 ».

L. Examen de propositions de nouveaux Règlements ONU,   
soumis par les groupes de travail subsidiaires du Forum   
mondial (point 4.12 de l’ordre du jour)

*Document(s)* :ECE/TRANS/WP.29/2019/28, ECE/TRANS/WP.29/2018/157,   
ECE/TRANS/WP.29/2018/158/Rev.1,   
ECE/TRANS/WP.29/2018/159/Rev.1.

113. Le Forum mondial a examiné les propositions de nouveaux Règlements ONU sur les prescriptions uniformes concernant l’homologation des véhicules à moteur en ce qui concerne les systèmes d’information sur l’angle mort pour la détection des vélos, les dispositifs de signalisation lumineuse, les dispositifs d’éclairage de la route et sur les dispositifs rétroréfléchissants, au titre des points 4.12.1 à 4.12.4 de l’ordre du jour. Le Forum mondial a examiné les propositions et recommandé qu’elles soient soumises à l’AC.1 pour mise aux voix.

M. Proposition d’amendement à la Résolution d’ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3), soumise pour examen au Forum mondial par les groupes de travail (point 4.13 de l’ordre du jour)

114. Le Forum mondial a noté qu’aucun document n’avait été soumis au titre de ce point.

N. Proposition d’amendements à la Résolution d’ensemble sur une spécification commune des catégories de sources lumineuses (R.E.5) (point 4.14 de l’ordre du jour)

*Document(s)* :ECE/TRANS/WP.29/2019/29.

115. Le Forum mondial a adopté la proposition et a noté qu’elle constituait un ensemble et qu’elle devait entrer en vigueur à la même date que le projet de complément 9 à la version originale du Règlement ONU no 128 (Sources lumineuses à diodes électroluminescentes) (document ECE/TRANS/WP.29/2019/19, point 4.9.3 de l’ordre du jour).

O. Proposition d’amendements à la Résolution mutuelle dont font l’objet l’Accord de 1958 et l’Accord de 1998 (point 4.15 de l’ordre du jour)

116. Le Forum mondial a noté qu’aucun document n’avait été soumis au titre de ce point.

VII. Accord de 1998 (point 5 de l’ordre du jour)

État de l’Accord, y compris l’application de son paragraphe 7.1   
(point 5.1 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.24 ;   
Document informel WP.29-177-02.

117. Le Forum mondial est convenu que les points 5.2 à 5.5 de l’ordre du jour seraient examinés en détail par le Comité exécutif de l’Accord de 1998 (AC.3).

VIII. Échange de vues sur les procédures législatives nationales ou régionales et sur la transposition des Règlements ONU ou des RTM ONU établis dans la réglementation nationale ou régionale (point 6 de l’ordre du jour)

118. Le Forum mondial est convenu de maintenir ce point à son ordre du jour en attendant d’autres exposés.

IX. Accord de 1997 (Contrôles techniques périodiques)  
(point 7 de l’ordre du jour)

*Document(s)* :Documents informels WP.29-177-06, WP.29-177-15 et WP.29-177-16.

A. État de l’Accord (point 7.1 de l’ordre du jour)

*Document(s)* :ECE/TRANS/WP.29/1074/Rev.12.

119. Le Forum mondial a pris note du document de synthèse (document ECE/TRANS/WP.29/1074/Rev.12) sur l’état de l’Accord, y compris l’état des Règles de l’ONU qui y sont annexées, la liste des Parties contractantes à l’Accord et leurs services administratifs.

120. Il a été rappelé aux Parties contractantes de faire connaître au secrétariat toute nouvelle information pertinente.

B. Amendement à l’Accord de 1997 (point 7.2 de l’ordre du jour)

*Document(s)* :ECE/TRANS/WP.29/2017/92/Rev.1.

121. Le secrétariat a informé le Forum mondial de la notification du Bureau des affaires juridiques concernant la proposition d’amendements à l’Accord de 1997 soumise par la Fédération de Russie sur la base du document ECE/TRANS/WP.29/2017/92/Rev.1 dans lequel figurait le texte précédemment accepté par le Forum mondial.

122. Le représentant de la Fédération de Russie, Coprésident du groupe de travail informel des contrôles techniques périodiques, a présenté au Forum mondial les résultats de la treizième réunion du groupe informel. Il a présenté le projet de plan de travail pour les éléments de travail figurant dans le mandat du groupe, les résultats escomptés et des délais réalisables. Il a rendu compte de l’examen par le groupe de la coordination de ses travaux avec les calendriers des réunions des groupes de travail. Il a présenté le document informel WP.29-177-15. Le Forum mondial a approuvé le plan de travail actualisé.

123. Le Coprésident a déclaré que le groupe de travail informel des contrôles techniques périodiques avait débattu de la manière de coordonner les travaux avec les groupes de travail et d’éviter les chevauchements d’activités. Il a suggéré que les groupes de travail proposent au groupe informel des thèmes concernant la conformité en service, qui serviraient de plateforme. Il a ajouté que cela permettrait de gérer et d’établir des solutions générales de manière appropriée avec la participation d’experts en matière de conformité en service. Il a proposé que le titre actuel du groupe soit modifié en groupe de travail informel de la conformité en service des véhicules et de leurs éléments.

124. Il a proposé que le groupe de travail informel des contrôles techniques périodiques, en coopération avec les groupes de travail, élabore une stratégie en vue de l’élaboration des dispositions correspondantes concernant l’efficacité des systèmes et éléments et de méthodes d’évaluation, qui puissent être prescrites soit dans les Règlements ONU, soit dans les Règles de l’ONU.

125. Il a indiqué que le groupe avait appuyé la proposition du GRPE et du CITA d’élaborer des propositions précises visant à rendre la conception des véhicules plus difficile à manipuler.

126. Il a fait savoir que le groupe avait évalué la possibilité d’inclure une méthode de mesure du nombre de particules (PN) dans la Règle no 1 de l’ONU. Il a noté que le groupe suivait l’élaboration de méthodes de mesure des oxydes d’azote adaptées aux contrôles techniques périodiques. Il a rendu compte de l’exposé de l’expert de l’Organisation internationale de normalisation (ISO) sur les contrôles techniques périodiques électroniques.

127. Le représentant de l’OICA s’est interrogé sur l’emploi de l’expression « conformité en service » dans un contexte où l’objet de la conformité n’est pas défini.

128. Le représentant du CITA est convenu que les essais des contrôles techniques périodiques ne visaient pas à imiter les essais d’homologation de type et que l’objet de la conformité devait être mieux défini par le groupe de travail informel.

129. Le représentant de la Suède s’est félicité des travaux réalisés par le groupe de travail informel des contrôles techniques périodiques et a également appuyé l’élaboration de dispositions pertinentes de l’Accord de 1958 qui soient compatibles avec les dispositions de l’Accord de 1997. Il a souligné que le défi actuel consistait à déterminer ce que le véhicule devait autocontrôler pour garantir en permanence son aptitude à la circulation.

130. Le représentant des Pays-Bas, Président du GRPE, s’est référé à l’exposé présenté par le CITA à la session de janvier 2019 du GRPE (document ECE/TRANS/WP.29/GRPE/78, par. 26 à 29) et a souligné que le GRPE se félicitait du diagnostic présenté par les experts du CITA et de la nécessité de traiter la question de l’altération des véhicules. Il a réaffirmé qu’il importait que le GRPE se concerte avec les experts des contrôles techniques périodiques pour traiter cette question.

131. Le représentant du Royaume-Uni, Président du GRVA, a rendu compte de l’examen de la détérioration des capteurs par le groupe de travail informel de la fonction de direction à commande automatique, dont il ressortait qu’il serait nécessaire d’établir des prescriptions relatives à leur durabilité. Il a déclaré que l’aptitude à la circulation devait être garantie en permanence, et pas uniquement pendant les essais des contrôles. À cet égard, le représentant du CITA a suggéré que le document informel WP.29-177-16 soit révisé.

132. Le Coprésident du groupe de travail informel des contrôles techniques périodiques a présenté le document informel WP.29-177-16 et a expliqué la proposition du groupe concernant un cadre d’assurance de la sécurité, fondé sur une analyse des risques, qui devrait être élaboré pour chaque système pertinent du véhicule. Il a ajouté qu’il s’agissait d’évaluer les possibilités de non-conformité et leurs incidences. Cette méthode avait été jugée appropriée pour anticiper l’élaboration de dispositions relatives à l’homologation de type et de dispositions en matière d’aptitude à la circulation des véhicules en service. Le Forum mondial a pris note de la méthode proposée et est convenu d’être informé de l’évolution de ces propositions à sa session de juin 2019.

C. Établissement de nouvelles Règles de l’ONU annexées à l’Accord de 1997 (point 7.3 de l’ordre du jour)

133. Aucune proposition de nouvelle Règle de l’ONU n’a été présentée au titre de ce point de l’ordre du jour.

D. Mise à jour des Règles de l’ONU existantes annexées à l’Accord de 1997 (point 7.4 de l’ordre du jour)

134. Aucune proposition d’amendement ou de mise à jour des Règles nos 1 et 2 de l’ONU n’a été présentée au titre de ce point de l’ordre du jour.

E. Mise à jour de la Résolution R.E.6 relative aux prescriptions applicables au matériel d’essai, aux qualifications et à la formation des inspecteurs et à la supervision des centres d’essai (point 7.5 de l’ordre du jour)

135. Aucune proposition nouvelle n’a été présentée au titre de ce point de l’ordre du jour.

X. Questions diverses (point 8 de l’ordre du jour)

A. Échange d’informations sur les mesures appliquées en cas de défaut   
et de non-conformité, notamment les systèmes de rappel   
(point 8.1 de l’ordre du jour)

136. Aucun élément n’a été soulevé au titre de ce point de l’ordre du jour.

B. Cohérence entre les dispositions de la Convention de Vienne de 1968   
et les dispositions techniques concernant les véhicules des Règlements ONU et RTM ONU adoptées dans le cadre des Accords de 1958   
et de 1998 (point 8.2 de l’ordre du jour)

137. Le Forum mondial a noté qu’aucune question n’avait été soulevée au titre de ce point de l’ordre du jour, à l’exception des informations figurant au paragraphe 51 ci-dessus.

C. Documents destinés à la publication (point 8.3 de l’ordre du jour)

*Document(s)* :ECE/TRANS/WP.29/2019/30 ;   
ECE/TRANS/289 ;   
Document informel WP.29-177-09.

138. Le secrétariat a informé le Forum mondial que la version anglaise de la quatrième édition du « Livre bleu » (document ECE/TRANS/289) avait été publiée. Le Forum mondial s’est félicité de la diffusion de cette publication et a noté que sa traduction dans les autres langues officielles de l’ONU était toujours en cours, que les versions française et russe devraient être disponibles lors de la 178e session du Forum mondial, en juin 2019, tandis que les versions arabe, chinoise et espagnole devraient être disponibles pour la 179e session du Forum mondial, en novembre 2019.

139. Le secrétaire du Forum mondial a présenté le document informel WP.29-177-09, dans lequel figure la liste des propositions adoptées à la 176e session du Forum mondial en novembre 2018 et leur date d’entrée en vigueur, et a rappelé que l’AC.1 avait adopté à l’époque 38 amendements et cinq rectificatifs aux Règlements ONU annexés à l’Accord de 1958, que les rectificatifs étaient déjà entrés en vigueur et que les amendements entreraient en vigueur le 28 mai 2019, à la suite de la communication des notifications.

140. Le Forum mondial a été informé que le plan par étapes pour l’adhésion à l’Accord de 1998 présenté à sa 176e session figurait dans le document ECE/TRANS/WP.29/2019/30.

D. Hommages

141. Il a été porté à l’attention du Forum mondial que M. B. Gottselig (OICA) ne participerait plus aux sessions du Forum mondial. Le Forum mondial l’a remercié de sa longue coopération et de sa contribution très précieuse aux succès du Forum mondial pendant sa participation. Le Forum mondial lui a souhaité une longue et heureuse retraite.

XI. Adoption du rapport (point 9 de l’ordre du jour)

142. Le Forum mondial a adopté le rapport sur sa 177e session et ses annexes sur la base d’un projet établi par le secrétariat. Le rapport comportait des sections relatives à la soixante et onzième session du Comité d’administration de l’Accord de 1958 (AC.1) et à la cinquante-cinquième session du Comité exécutif de l’Accord de 1998 (AC.3). Le Comité d’administration de l’Accord de 1997 (AC.4) n’avait pas tenu sa session.

B. Comité d’administration de l’Accord de 1958 (AC.1)

XII. Constitution du Comité d’administration (AC.1)   
(point 10 de l’ordre du jour)

143. Sur les 56 Parties contractantes à l’Accord, 38 étaient représentées et ont constitué le Comité d’administration de l’Accord de 1958 pour sa soixante et onzième session, le 13 mars 2019.

144. Le Comité d’administration a invité le Président du Forum mondial à présider la session.

XIII. Propositions d’amendements et de rectificatifs à des Règlements ONU existants et de nouveaux Règlements ONU − Vote du Comité d’administration (AC.1) (point 11 de l’ordre du jour)

145. Le Comité d’administration a établi à l’unanimité le projet d’amendement à l’annexe 4 de l’Accord de 1958 (document ECE/TRANS/WP.29/2018/165). Le secrétariat a été prié de notifier au Secrétaire général la modification de l’annexe 4.

146. Les résultats du vote sur les documents soumis par les groupes de travail subsidiaires sont énumérés dans les tableaux ci-après, conformément au Règlement intérieur de l’article 12 et à l’appendice de la révision 3 de l’Accord de 1958 :

| *Amendements aux Règlements ONU en vigueur* | | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| *Règlement ONU no* | *Objet du Règlement ONU* | *Parties contractantes* | | *Document : ECE/TRANS/WP.29/...* | *Résultat du vote  pour/contre/abstentions* | *Statut du document* | *Remarque* |
| *appliquant le Règlement ONU* | *représentées et votantes* |
| 0 | Homologation de type internationale de l’ensemble du véhicule (IWVTA) | 54 | 38 | 2018/82 | 38/0/0 | Série 01 | \* |
| 3 | Dispositifs rétroréfléchissants | 50 | 37 | 2018/91/Rev.1 | 37/0/0 | Série 03 | \* |
| 4 | Éclairage des plaques d’immatriculation arrière | 49 | 36 | 2018/92/Rev.1 | 36/0/0 | Série 01 | \* |
| 6 | Indicateurs de direction | 50 | 37 | 2018/93/Rev.1 | 37/0/0 | Série 02 | \* |
| 7 | Feux de position, feux-stop et feux d’encombrement | 50 | 37 | 2018/94/Rev.1 | 37/0/0 | Série 03 | \* |
| 9 | Bruit émis par les véhicules  à trois roues | 29 | 17 | 2019/6 | 17/0/0 | Série 08 |  |
| 10 | Compatibilité électromagnétique | 47 | 35 | 2019/20 | 35/0/0 | Série 06 | \* |
| 19 | Feux de brouillard avant | 48 | 35 | 2018/95/Rev.1 | 35/0/0 | Série 05 | \* |
| 23 | Feux de marche arrière | 50 | 37 | 2018/96/Rev.1 | 37/0/0 | Série 01 | \* |
| 27 | Triangles de présignalisation | 46 | 37 | 2018/97/Rev.1 | 37/0/0 | Série 05 | \* |
| 38 | Feux de brouillard arrière | 49 | 37 | 2018/98/Rev.1 | 37/0/0 | Série 01 | \* |
| 41 | Bruit émis par les motocycles | 47 | 35 | 2019/3 | 35/0/0 | Compl. 7  à la série 04 | \* |
| 48 | Installation des dispositifs d’éclairage et de signalisation lumineuse | 47 | 35 | 2018/99/Rev.2 | 35/0/0 | Compl. 12  à la série 06 | \* |
| 48 | Installation des dispositifs d’éclairage et de signalisation lumineuse | 47 | 35 | 2018/100/Rev.1 | 35/0/0 | Compl. 13  à la série 05 | \* |
| 48 | Installation des dispositifs d’éclairage et de signalisation lumineuse | 47 | 35 | 2018/101 | 35/0/0 | Compl. 18  à la série 04 | \* |
| 48 | Installation des dispositifs d’éclairage et de signalisation lumineuse | 47 | 35 | 2018/102 | 35/0/0 | Compl. 6  à la série 03 | \* |
| 50 | Feux de position, feux-stop, feux indicateurs de direction pour cyclomoteurs et motocycles | 49 | 37 | 2018/103/Rev.1 | 37/0/0 | Série 01 | \* |
| 51 | Bruit émis par les véhicules des catégories M et N | 47 | 35 | 2019/4/Rev.1 | 35/0/0 | Compl. 5  à la série 03 | \* |
| 53 | Installation des dispositifs d’éclairage et de signalisation lumineuse sur les véhicules  de la catégorie L3 | 46 | 34 | 2019/17 tel que modifié par. 107 ci-dessus  2018/86/Rev.1 et 2018/104/Rev.1 | 34/0/0 | Compl. 2  à la série 02 | \* |
| 53 | Installation des dispositifs d’éclairage et de signalisation lumineuse sur les véhicules  de la catégorie L3 | 46 | 34 | 2019/18 telle qu’amendée  par par. 108  ci-dessus  2018/87/Rev.1 et 2018/105 telles qu’amendées par par. 112  ci-dessus | 34/0/0 | Compl. 20  à la série 01 | \* |
| 62 | Dispositifs antivol des cyclomoteurs et motocycles | 42 | 33 | 2019/8 | 33/0/0 | Compl. 3  à la série 00 | \* |
| 67 | Véhicules alimentés au GPL | 44 | 32 | 2019/9 | 32/0/0 | Compl. 16  à la série 01 | \* |
| 67 | Véhicules alimentés au GPL | 44 | 32 | 2019/10 | 32/0/0 | Compl. 1  à la série 02 | \* |
| 69 | Plaques de signalisation arrière pour véhicules lents | 46 | 34 | 2018/106/Rev.1 | 34/0/0 | Série 02 | \* |
| 70 | Plaques d’identification arrière pour véhicules lourds et longs | 47 | 35 | 2018/107/Rev.1 | 35/0/0 | Série 02 | \* |
| 73 | Dispositifs de protection latérale | 45 | 33 | 2019/11 | 33/0/0 | Compl. 2  à la série 01 | \* |
| 74 | Installation des dispositifs d’éclairage et de signalisation lumineuse sur les cyclomoteurs | 45 | 33 | 2018/108/Rev.2 | 33/0/0 | Compl. 11  à la série 01 | \* |
| 77 | Feux de stationnement | 46 | 35 | 2018/109/Rev.1 | 35/0/0 | Série 01 | \* |
| 86 | Installation des dispositifs d’éclairage et de signalisation lumineuse sur les véhicules agricoles | 42 | 32 | 2018/110/Rev.1 | 32/0/0 | Compl. 1  à la série 01 | \* |
| 86 | Installation des dispositifs d’éclairage et de signalisation lumineuse sur les véhicules agricoles | 42 | 32 | 2018/111 | 32/0/0 | Compl. 7  à la série 00 | \* |
| 87 | Feux de circulation diurne | 44 | 34 | 2018/112/Rev.1 | 34/0/0 | Série 01 | \* |
| 91 | Feux de position latéraux | 46 | 36 | 2018/113/Rev.1 | 36/0/0 | Série 01 | \* |
| 92 | Dispositifs silencieux d’échappement de remplacement pour motocycles | 25 | 15 | 2019/7 | 15/0/0 | Série 02 |  |
| 98 | Projecteurs de véhicules munis de sources lumineuses à décharge | 47 | 36 | 2018/114/Rev.1 | 36/0/0 | Série 02 | \* |
| 104 | Marquages rétroréfléchissants | 51 | 36 | 2018/115/Rev.1 | 36/0/0 | Série 01 | \* |
| 106 | Pneumatiques pour véhicules agricoles et leurs remorques | 49 | 34 | 2019/5 | 34/0/0 | Compl. 17  à la série 00 | \* |
| 107 | Véhicules des catégories M2 et M3 | 49 | 34 | 2019/12 | 34/0/0 | Compl. 1  à la série 08 | \* |
| 110 | Véhicules alimentés au GNC/GNL | 51 | 36 | 2019/13 telle qu’amendée par le par. 104 ci-dessus | 36/0/0 | Compl. 2  à la série 03 | \* |
| 110 | Véhicules alimentés au GNC/GNL | 50 | 36 | 2019/16 telle qu’amendée par le par. 105 ci-dessus | 36/0/0 | Série 04 | \* |
| 112 | Projecteurs émettant un faisceau de croisement asymétrique | 52 | 37 | 2018/116/Rev.1 | 37/0/0 | Série 02 | \* |
| 113 | Projecteurs émettant un faisceau de croisement symétrique | 52 | 37 | 2018/117/Rev.1 | 37/0/0 | Série 03 | \* |
| 116 | Dispositifs antivol et systèmes d’alarme | 52 | 36 | 2019/14 | 36/0/0 | Compl. 6  à la série 00 | \* |
| 119 | Feux d’angle | 52 | 36 | 2018/118/Rev.1 | 36/0/0 | Série 02 | \* |
| 122 | Systèmes de chauffage | 52 | 36 | 2019/15 | 36/0/0 | Compl. 5  à la série 00 | \* |
| 123 | Systèmes d’éclairage avant actifs (AFS) | 52 | 37 | 2018/119/Rev.1 | 37/0/0 | Série 02 | \* |
| 128 | Sources lumineuses à diodes électroluminescentes | 55 | 38 | 2019/19 | 38/0/0 | Compl. 9  à la série 00 | \* |

| *Rectificatifs à des Règlements ONU existants* | | | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| *Règlement ONU no* | *Objet du Règlement ONU* | *Parties contractantes* | | *Document : ECE/TRANS/WP.29/...* | *Résultat du vote  pour/contre/abstentions* | *Statut du document* | *Remarques* |
| *appliquant le Règlement ONU* | *représentées et votantes* |
| 55 | Pièces mécaniques d’attelage | 45 | 33 | 2019/21 | 33/0/0 | Rectif. 1 à Rév.2 | \* |
| 58 | Dispositifs arrière de protection antiencastrement | 47 | 35 | 2019/22 | 35/0/0 | Rectif. 1 à Rév.3 | \* |
| 107 | Véhicules des catégories M2 et M3 | 49 | 34 | 2019/23 | 34/0/0 | Rectif. 2 à Rév.4 | \* |
| 107 | Véhicules des catégories M2 et M3 | 49 | 34 | 2019/24 | 34/0/0 | Rectif. 2 à Rév.5 | \* |
| 107 | Véhicules des catégories M2 et M3 | 49 | 34 | 2019/25 | 34/0/0 | Rectif. 3 à Rév.6 | \* |
| 107 | Véhicules des catégories M2 et M3 | 49 | 34 | 2019/26 | 34/0/0 | Rectif. 2 à Rév.7 | \* |
| 107 | Véhicules des catégories M2 et M3 | 49 | 34 | 2019/27 | 34/0/0 | Rectif. 1 à Rév.8 | \* |

| *Nouveaux Règlements ONU* | | | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| *Règlement ONU no* | *Objet du Règlement ONU* | *Parties contractantes représentées et votantes* | *Document  ECE/TRANS/WP.29/...* | *Résultat du vote  pour/contre/abstentions* | *Remarque* |
| [148] | Dispositifs de signalisation lumineuse | 38 | 2018/157 | 38/0/0 | \* |
| [149] | Dispositifs d’éclairage de la route | 38 | 2018/158/Rev.1 | 38/0/0 | \* |
| [150] | Dispositifs rétroréfléchissants | 38 | 2018/159/Rev.1 | 38/0/0 | \* |
| [151] | Prescriptions uniformes relatives à l’homologation des véhicules à moteur en ce qui concerne le système de surveillance de l’angle mort pour la détection des vélos | 38 | 2019/28 | 38/0/0 | \* |

\* Le représentant de l’Union européenne a voté pour les 28 États membres de l’Union.

C. Comité exécutif de l’Accord de 1998 (AC.3)

XIV. Constitution du Comité exécutif (AC.3) et élection du Bureau pour l’année 2019 (point 12 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : Document informel WP.29-177-03.

147. La cinquante-cinquième session du Comité exécutif de l’Accord de 1998 (AC.3) s’est tenue les 13 et 14 mars 2019 sous la présidence du représentant des États-Unis d’Amérique. Étaient présents les représentants de 16 des 38 Parties contractantes à l’accord : Afrique du Sud, Australie, Bélarus, Canada, Chine, États-Unis d’Amérique, Fédération de Russie, Inde, Japon, Kazakhstan, Malaisie, Norvège, République de Corée, République de Moldova, Saint-Marin, Turquie et Union européenne (représentant les pays suivants : Allemagne, Chypre, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Italie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie et Suède).

148. Le Comité exécutif a élu Président à l’unanimité M. Ezana Wondimneh (États-Unis d’Amérique).

XV. Suivi de la mise en œuvre de l’Accord de 1998 : Rapports des Parties contractantes sur la transposition des RTM ONU et de leurs amendements dans la législation nationale ou régionale (point 13 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.24 ;   
Document informel WP.29-177-02.

149. Le Comité exécutif de l’Accord de 1998 a pris note des informations sur l’état de l’Accord, le Registre mondial et le Recueil des règlements admissibles au 26 février 2019 (document ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.24), sur l’état des priorités de l’Accord de 1998 (sur la base du document informel WP.29-177-02 tel que reproduit à l’annexe IV du présent rapport) et sur les points sur lesquels l’échange de vues devait être poursuivi. Le Comité exécutif a noté que les notifications et les rapports obligatoires sur le processus de transposition par l’intermédiaire de sa mission permanente à Genève auprès du secrétariat étaient accessibles à l’adresse https://wiki.unece.org/display/TRAN/Home. Il a rappelé aux représentants qu’il était convenu qu’ils devaient systématiquement communiquer les rapports et notifications susmentionnés par l’intermédiaire de leurs missions permanentes à Genève et directement au secrétariat (courriel : edoardo.gianotti@un.org) pour assurer la mise à jour du document sur l’état de l’Accord, qui était l’outil de suivi dudit accord. Il a de nouveau prié les représentants de communiquer au secrétariat les coordonnées de leur correspondant au titre de l’Accord, désignés dans leurs capitales respectives pour rédiger les rapports et les notifications afin de les tenir informés de l’échange d’informations au moyen du site Web susmentionné.

XVI. Examen et vote par le Comité exécutif de projets de RTM ONU et/ou de projets d’amendements à des RTM ONU existants, s’il y a lieu (point 14 de l’ordre du jour)

A. Proposition de nouveau RTM ONU, le cas échéant   
(point 14.1 de l’ordre du jour)

150. Aucune nouvelle proposition n’a été présentée au titre de ce point de l’ordre du jour.

B. Propositions d’amendements à un RTM ONU, le cas échéant   
(point 14.2 de l’ordre du jour)

151. Aucune nouvelle proposition n’a été présentée au titre de ce point de l’ordre du jour.

C. Propositions d’amendements à la Résolution mutuelle dont font l’objet l’Accord de 1958 et l’Accord de 1998 (R.M.1), le cas échéant   
(point 14.3 de l’ordre du jour)

152. Aucune nouvelle proposition n’a été présentée au titre de ce point de l’ordre du jour.

XVII. Examen des Règlements techniques ONU à inclure   
dans le Recueil des règlements admissibles,   
le cas échéant (point 15 de l’ordre du jour)

153. Aucun document n’a été soumis pour examen et vote au titre de ce point de l’ordre du jour.

154. Le Président du Comité exécutif a rappelé aux Parties contractantes que les soumissions de règlements techniques à inclure dans le Recueil des règlements admissibles de l’ONU expiraient tous les cinq ans. Les Parties contractantes ont donc été invitées à soumettre à nouveau les règlements techniques arrivant à expiration s’ils devaient être maintenus dans le Recueil des règlements admissibles. Le Président a encouragé les Parties contractantes à soumettre les règlements nationaux qu’elles avaient considérés comme de bons règlements techniques à inclure dans le Recueil des règlements admissibles de l’ONU.

XVIII. Orientations, adoptées par consensus, concernant les éléments de projets de RTM ONU qui n’ont pas été réglés par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial,   
s’il y a lieu (point 16 de l’ordre du jour)

155. Les Parties contractantes n’ont pas demandé d’orientations supplémentaires au titre de ce point de l’ordre du jour, en dehors des débats qui ont eu lieu au titre du point 18.

XIX. Échange d’informations sur les nouvelles priorités à inclure dans le programme de travail (point 17 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/2019/2, ECE/TRANS/WP.29/2019/31 ;   
Documents informels WP.29-177-08 et WP.29-177-19.

156. Le Président du Comité exécutif a présenté les documents examinés au titre de ce point de l’ordre du jour. Le Comité a examiné le document ECE/TRANS/WP.29/2019/31, qui vise à donner une vue d’ensemble actualisée des priorités du programme de travail pour l’élaboration de RTM ONU ou d’amendements aux RTM existants. Le Comité a renvoyé aux débats tenus au titre du point 2.3 de l’ordre du jour sur le document ECE/TRANS/WP.29/2019/2.

157. Le Président du Comité exécutif a proposé que le point 17 de l’ordre du jour soit scindé en deux points : 17.1 sur les thèmes prioritaires conventionnels du programme de travail de l’Accord de 1998, et 17.2 sur les thèmes prioritaires du programme de travail de l’Accord de 1998 concernant les véhicules automatisés et connectés pour examen.

158. Les débats n’ont pas été concluants et le Président du Comité exécutif a proposé d’établir et de soumettre à la cinquante-sixième session un document informel détaillant les modifications proposées à l’ordre du jour. Le Comité a accepté cette proposition et a reporté la poursuite des débats sur la question à sa session suivante, prévue en juin 2019.

XX. État d’avancement de l’élaboration de nouveaux RTM ONU ou d’amendements à des RTM ONU existants   
(point 18 de l’ordre du jour)

A. RTM ONU no 2 (Cycle d’essai mondial harmonisé de mesure des émissions des motocycles (WMTC)) (point 18.1 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/AC.3/36/Rev.1, ECE/TRANS/WP.29/AC.3/36,   
ECE/TRANS/WP.29/2015/113.

159. Le représentant de l’Union européenne, en tant que responsable technique de ces activités, a informé le Forum mondial de l’état d’avancement des travaux du groupe de travail informel des prescriptions d’efficacité en matière d’environnement et de propulsion. Il a indiqué que la proposition officielle d’amendement 4 au RTM ONU no 2 serait soumise pour examen à la session de mai 2019 du GRPE.

160. Il a noté que les activités du groupe de travail informel des prescriptions d’efficacité en matière d’environnement et de propulsion s’étaient concentrées sur un nouvel amendement au RTM ONU no 18, dans lequel étaient proposées des dispositions relatives au système d’autodiagnostic pour les véhicules de la catégorie L. Il a finalement confirmé que le groupe de travail informel envisagerait de nouvelles activités sur l’efficacité des unités de propulsion (à savoir la durabilité des dispositifs antipollution) lorsque d’autres activités prioritaires auraient été achevées.

B. RTM ONU no 3 (Systèmes de freinage des motocycles)   
(point 18.2 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/AC.3/47.

161. Le représentant de l’Italie a rendu compte des progrès réalisés dans l’harmonisation des dispositions du RTM ONU no 3 et du Règlement ONU no 78 conformément au mandat (document ECE/TRANS/WP.29/AC.3/47). Il a rappelé l’objet de l’amendement en cours d’élaboration et a rendu compte de l’examen, à la deuxième session du GRVA, de leur document officiel. Il a évoqué les observations reçues par les représentants du Canada et des Pays-Bas. Il a indiqué l’état d’avancement de la formulation concernant l’interdiction des dispositifs de manipulation. Il a annoncé qu’un nouveau document serait établi pour examen par le GRVA à sa session de septembre 2019.

162. Le Comité exécutif a approuvé la proposition de prorogation du mandat jusqu’en mars 2020.

C. RTM ONU no 6 (Vitrages de sécurité) (point 18.3 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/AC.3/41, ECE/TRANS/WP.29/AC.3/52,   
ECE/TRANS/WP.29/2018/167.

163. Le représentant de la République de Corée a rendu compte de l’état d’avancement des travaux du groupe de travail informel des vitrages de toit panoramique visant à élaborer un amendement au RTM ONU no 6. Il a fait savoir au Comité exécutif que la prochaine réunion du groupe de travail informel se tiendrait avant la prochaine réunion en face à face du GRSG à Genève. Il a déclaré que des débats se tiendraient sur des projets de recommandations concernant les zones à impression céramique en cas d’installation d’un toit panoramique sur un véhicule. Il a déclaré que le groupe partagerait les informations récentes sur l’état des dimensions de la zone à impression céramique avec les modèles existants de 17 fabricants en Europe. Les projets de recommandation seraient examinés lors des réunions à venir du groupe de travail informel, qui espérait présenter les projets de recommandation au GRSG lors de sa 116e session, en avril 2019.

164. Le représentant de l’Inde a rappelé que, sur la base du document ECE/TRANS/WP.29/AC.3/52, l’autorisation d’amender le RTM ONU no 6 sur les vitrages de sécurité et l’utilisation facultative de vitrages en verre feuilleté aux propriétés mécaniques améliorées, notamment pour les vitrages avant, extérieur et avant du pont supérieur d’un véhicule à deux étages, avait été accordée à la session précédente du Comité exécutif. Un document officiel portant proposition de modifier le RTM ONU no 6 serait soumis au GRSG à sa session suivante.

D. RTM ONU no 7 (Appuie-tête) (point 18.4 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/2014/86, ECE/TRANS/WP.29/2012/34,   
ECE/TRANS/WP.29/2011/86, ECE/TRANS/WP.29/2010/136,   
ECE/TRANS/WP.29/AC.3/25 et Rev.1.

165. Le représentant du Japon, en tant que responsable technique de ces activités, a rendu compte de l’état d’avancement des travaux du groupe de travail informel sur la phase 2 du RTM ONU no 7 (Appuie-tête). Il a déclaré que le président du groupe de travail informel avait informé le Comité exécutif de son intention de reprendre ses activités à la session de juin 2018 du Forum mondial. Il a rappelé que le document de travail sur l’activité de la phase 2 du RTM ONU no 7 avait été soumis à la session précédente du GRSP, en décembre 2018. Il a noté en outre que l’Allemagne, les Pays-Bas et le Japon avaient établi conjointement un document informel dans lequel était énoncée une proposition visant à supprimer les crochets qui restaient dans ce document de travail. Le représentant du Japon a expliqué que, parallèlement, une proposition tendant à modifier le Règlement ONU no 17 conformément à la phase 2 du RTM ONU no 7 avait été élaborée conjointement par le Japon et la Commission européenne. La CLEPA avait également soumis ses propositions concernant les critères de blessure et la méthode d’essai statique. Le représentant du Japon a ajouté que le GRSP avait examiné les points restants et avait décidé de poursuivre l’examen de ces points au sein du groupe de travail informel jusqu’à la session suivante du GRSP, en mai 2019.

166. Le représentant du Japon a souligné qu’un document de travail pour la session suivante du GRSP, en mai 2019, qui tenait compte des observations de la CLEPA, avait déjà été établi, en conservant les crochets sur les critères de blessure destinés à être examinés par le groupe de travail informel. À sa prochaine réunion, le groupe de travail informel établirait un autre document informel énonçant une proposition de critères de blessure qui serait appuyée par le groupe et supprimerait les crochets qui subsistaient dans les documents de travail qui avaient été établis pour la prochaine session du GRSP.

E. RTM ONU no 9 (Sécurité des piétons) (point 18.5 de l’ordre du jour)

*Document(s)*: ECE/TRANS/WP.29/AC.3/31 ; ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2012/2, ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2014/5, ECE/TRANS/WP.29/AC.3/45 et Rev.1, ECE/TRANS/WP.29/2018/162.

167. Le représentant de la République de Corée a rendu compte des progrès réalisés par le groupe de travail informel des systèmes de capot actif pour la protection des piétons en ce qui concernait les dispositions relatives à la conception des systèmes actifs dans la zone du capot (amendement 4 au RTM ONU). Depuis sa première réunion, en avril 2018, le groupe de travail informel avait tenu trois réunions au cours desquelles ses membres avaient examiné plus de 25 points et s’étaient mis d’accord sur un grand nombre d’entre eux, tandis que certains autres restaient en attente d’un accord. Le groupe de travail informel tiendrait sa prochaine réunion en novembre 2019.

F. RTM ONU no 13 (Véhicules à hydrogène à pile à combustible   
(HFCV) − Phase 2) (point 18.6 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/AC.3/49.

168. La représentante des États-Unis d’Amérique, au nom des auteurs (Japon, République de Corée et Union européenne) du groupe de travail informel du RTM ONU no 13 − Phase 2, a rendu compte au Comité exécutif de la dernière réunion du groupe de travail informel, qui s’était tenue du 5 au 7 mars 2019 à Vancouver (Canada). Elle a déclaré que plus de 60 participants représentant les Parties contractantes, les industriels, les organisations de normalisation et les milieux universitaires avaient assisté à la réunion. Elle a noté que l’accent avait été mis principalement sur les points techniques de la phase 2, les prescriptions applicables aux véhicules utilitaires lourds et aux autobus, la compatibilité des matériaux, la rupture des citernes sous contrainte, les paramètres des essais au feu et la clarification des procédures d’essai existantes de la phase 1 du RTM ONU. Elle a ajouté que le groupe de travail informel avait créé cinq équipes spéciales dont chacune était chargée de points techniques particuliers : i) celle des véhicules utilitaires lourds et autobus était chargée de traiter, entre autres, des prescriptions en matière de retournement ; ii) celle des prescriptions relatives aux embouts de ravitaillement en carburant était chargée d’établir un projet de proposition de prescriptions en se fondant sur les contraintes géométriques selon différentes pressions de ravitaillement ; iii) celle des recommandations relatives aux procédures d’essai, qui visait à achever ses travaux pour la prochaine réunion du groupe de travail informel ; iv) celle des essais au feu, à propos desquels le Japon expérimentait une série de prescriptions pour déterminer les paramètres des essais, dont les travaux devaient être terminés pour la fin de l’année 2019 ; v) celle des recommandations du Comité technique 197 de l’ISO et de la question de savoir s’il était nécessaire de faire figurer la partie des Justifications dans les informations techniques. Elle a expliqué que les documents de la réunion étaient en cours d’élaboration, que les progrès étaient satisfaisants et que les travaux devraient être achevés à la fin de 2020. Elle a informé le Comité exécutif que la réunion suivante du groupe informel était prévue pour juin 2019 en Chine.

G. RTM ONU no 15 (Procédure d’essai mondiale harmonisée en ce qui concerne les émissions des véhicules utilitaires légers − Phase 2)   
(point 18.7 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/AC.3/39, ECE/TRANS/WP.29/2016/29,   
ECE/TRANS/WP.29/2016/73, ECE/TRANS/WP.29/AC.3/44.

169. Le représentant de l’Union européenne, en sa qualité de responsable technique, a fait savoir au Comité exécutif que l’amendement 5 au RTM ONU no 15 et l’amendement 2 au RTM ONU no 19 avaient été approuvés par le GRPE à sa dernière session, en janvier 2019. Ils seraient soumis pour approbation à la session de juin 2019 du Forum mondial. Le représentant de l’UE a souligné que les travaux sur la transposition du RTM ONU no 15 dans un Règlement ONU étaient axés sur la détermination de dispositions harmonisées qui seraient soumises à la reconnaissance mutuelle, appelée niveau 2.

170. Il a ajouté que le groupe de travail informel de la procédure d’essai mondiale harmonisée avait entrepris d’élaborer activement des dispositions relatives à la conformité de la production, aux essais à basse température et aux cycles, aux changements de rapport et aux index de la courbe d’essai, qui contribueraient également à l’élaboration du Règlement ONU sur la procédure d’essai mondiale harmonisée.

171. Le représentant des Pays-Bas, Président du GRPE, a indiqué que le RTM ONU distinct relatif à la détermination de la puissance des véhicules électriques avait été déplacé au point 18.12 de l’ordre du jour, étant donné que ce nouveau RTM ONU devait être élaboré sous la supervision du groupe de travail informel des véhicules électriques et de l’environnement, en étroite collaboration avec le groupe de travail informel de la procédure d’essai mondiale harmonisée.

H. RTM ONU no 16 (Pneumatiques) (point 18.8 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/AC.3/48, ECE/TRANS/WP.29/2018/32.

172. Le représentant de la Fédération de Russie, au nom du Président du groupe de travail informel du RTM ONU no 16 (Pneumatiques), a rappelé les activités du groupe de travail informel concernant l’amendement 2 au RTM ONU no 16 et a rendu compte des résultats des récentes réunions tenues à Genève (21 et 22 janvier 2019) et Bruxelles (4 et 5 mars 2019). Il a remercié les experts du Canada, de la Chine, des États-Unis d’Amérique, du Japon et de l’industrie du pneumatique pour leur participation. Il a encouragé les autres Parties contractantes à participer aux activités du groupe de travail informel du RTM ONU no 16, en particulier à sa session suivante, qui devait se tenir à Munich (Allemagne) les 8 et 9 mai 2019. Il a fait savoir au Comité exécutif que le groupe de travail informel du RTM ONU no 16 avait poursuivi ses travaux sur le texte de l’amendement 2, sa justification technique et son rapport technique, qui serait adapté aux systèmes tant d’homologation de type que d’autocertification afin de présenter un ensemble complet au GRBP à sa session de septembre 2019. Il a en outre rappelé qu’à sa précédente session, le Comité exécutif avait appuyé le document informel WP.29-176-15 en y ajoutant un additif relatif à l’autorisation d’élaborer l’amendement 2 au RTM ONU no 16 pour tenir compte du transfert des activités liées au pneumatique de l’ancien GRRF au GRBP, et a fait observer que cet additif avait officiellement été soumis au Comité exécutif pour adoption sous la cote ECE/TRANS/WP.29/2019/32. Le Comité exécutif a adopté ce document.

I. RTM ONU no 20 sur la sécurité des véhicules électriques   
(point 18.9 de l’ordre du jour)

*Documents* : ECE/TRANS/WP.29/2017/143,   
ECE/TRANS/WP.29/AC.3/50 et Corr.1.

173. Le représentant de l’Union européenne, au nom du Président du groupe de travail informel sur la sécurité des véhicules électriques (phase 2 du RTM ONU no 20) et du GRSP, a informé le Comité exécutif de l’état d’avancement des travaux du groupe. Il a indiqué que le groupe de travail informel s’était réuni à Detroit (États-Unis d’Amérique) les 23 et 24 janvier 2019, sous la présidence du représentant de l’Union européenne, et avait examiné des sujets tels que la propagation thermique, l’immersion dans l’eau, la toxicité et la gestion des gaz, ainsi que les vibrations 3D. Le groupe de travail informel menait également des recherches sur la propagation thermique et la toxicité afin de déterminer les méthodes d’amorçage pour la propagation thermique et les méthodes de détection des gaz les plus appropriées. Il a déclaré que les résultats avaient été mis en commun lors de la réunion du groupe de travail informel, en particulier en ce qui concernait la propagation thermique, et que les débats s’étaient poursuivis sur la base d’un livre blanc sur la propagation thermique guidant les Parties contractantes dans leurs activités visant à déterminer les méthodes appropriées. Il a expliqué que l’autre point principal du débat concernait les données sur les incidents sur le terrain. Il a déclaré que d’autres sujets importants qui étaient encore en discussion comprenaient l’immersion dans l’eau et les vibrations du système de batterie. Les membres du groupe de travail informel étaient convenus de poursuivre les débats lors de leur réunion suivante, prévue en juin 2019 à Tokyo. Il a conclu que le groupe de travail informel était en bonne voie d’achever ses travaux d’ici l’expiration de son mandat en 2021.

J. Projet de RTM ONU sur les véhicules à moteur silencieux   
(point 18.10 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/AC.3/33.

174. Le représentant des États-Unis d’Amérique, au nom du Président du groupe de travail informel chargé du Règlement technique mondial sur les véhicules à moteur silencieux, a informé le Comité exécutif qu’aucune nouvelle réunion du groupe de travail informel n’était prévue, en attendant l’examen de plusieurs pétitions relatives à la norme fédérale de sécurité automobile (FMVSS) sur le niveau sonore minimum des véhicules hybrides et des véhicules électriques. Le groupe de travail informel reprendrait alors ses activités dans le but d’achever ses réalisations d’ici la fin de son mandat, en décembre 2020.

K. Projet de RTM sur les émissions en conditions de conduite réelle au niveau mondial (point 18.11 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/AC.3/51, ECE/TRANS/WP.29/2018/80, ECE/TRANS/WP.29/1139.

175. Le représentant de l’Union européenne, en sa qualité de responsable technique, a rendu compte au Comité de la dernière réunion qui s’était tenue en janvier 2019, parallèlement à la soixante-dix-huitième session du GRPE. Il a déclaré que les travaux d’élaboration de dispositions mondiales se poursuivaient afin que le RTM ONU puisse être appliqué par toute Partie contractante sur son territoire. Il a noté que des données avaient été recueillies en vue d’aboutir à un RTM ONU d’ici à juin 2020, conformément au calendrier révisé approuvé lors de la dernière session du GRPE, tenue en janvier 2019.

176. Le représentant des Pays-Bas, Président du GRPE, a ajouté que la réunion suivante du groupe de travail informel des émissions en conditions de conduite réelle aurait lieu en avril 2019 à Tokyo, et que les activités avaient été développées conformément au calendrier et au mandat du groupe de travail informel, tel qu’approuvé par le GRPE à sa session de janvier 2019. Le Président du GRPE a demandé au secrétariat d’établir une mise à jour de l’autorisation d’élaborer le RTM ONU sur les émissions en conditions de conduite réelle tenant compte du nouveau calendrier, pour approbation par le Forum mondial à sa session de juin 2019. Le Comité exécutif a approuvé le mandat du groupe de travail informel jusqu’en novembre 2021, conformément au calendrier révisé.

L. Véhicules électriques et environnement (point 18.12 de l’ordre du jour)

*Document(s)* : ECE/TRANS/WP.29/AC.3/46, ECE/TRANS/WP.29/2014/81,   
ECE/TRANS/WP.29/AC.3/40, ECE/TRANS/WP.29/AC.3/32,   
ECE/TRANS/WP.29/2019/33.

177. Le représentant du Canada, au nom des dirigeants du groupe de travail informel des véhicules électriques et de l’environnement a fait le point sur les dernières activités du groupe informel. Il a noté que le celui-ci s’était réuni à deux reprises depuis la session précédente du Forum mondial. La première réunion, tenue en janvier 2019, à Genève, avait compris un débat distinct d’une demi-journée sur le programme d’essais de validation pour le sous-groupe sur la détermination de la puissance du système. Le représentant du Canada a rappelé que le groupe de travail informel avait tenu une téléconférence le 13 février 2019 dans le cadre du suivi de la réunion de Genève. Il a noté que le groupe de travail informel continuait de progresser dans les domaines d’activité qui lui avaient été assignés.

178. Le représentant du Canada a déclaré que le groupe de travail informel des véhicules électriques et de l’environnement avait élaboré un premier projet de RTM sur la détermination de la puissance des véhicules électriques et avait effectué la première série d’essais de validation. Il a expliqué que le groupe de travail informel avait recensé quelques divergences entre les résultats des deux procédures d’essai visant à déterminer la puissance du système et qu’il débattrait des solutions pour corriger ces divergences lors de sa réunion d’avril 2019, lors de laquelle il déterminera également le temps nécessaire pour progresser. Il a noté que le groupe de travail informel prévoyait d’examiner la nécessité éventuelle d’une prolongation de son mandat lors de la réunion suivante du GRPE, en mai 2019.

179. Le représentant du Canada a rappelé que les efforts visant à modéliser la durabilité des véhicules électriques étaient dirigés par le Centre commun de recherche (CCR) de l’Union européenne et validés sur la base des résultats des essais à long terme des véhicules électriques effectués par le Canada. Les membres du groupe informel avaient continué à débattre de la manière de procéder en ce qui concernait la durabilité des batteries des véhicules. Il a expliqué que certains membres avaient indiqué que les technologies étaient encore nouvelles et qu’il serait peut-être préférable de poursuivre les recherches pendant un certain temps et d’aborder la question de la durabilité dans un futur RTM ONU, tandis que d’autres ont exprimé d’autres approches pour aborder la durabilité des batteries des véhicules, y compris des méthodes autres que le RTM, par exemple une exigence de garantie et/ou d’étiquetage.

180. Le représentant de l’Union européenne s’est déclaré favorable à l’élaboration de spécifications relatives au mandat concernant la détermination de la puissance des hybrides, ce qui, selon lui, entraînerait un léger retard dans la soumission du RTM ONU. En ce qui concernait la durabilité des batteries, il a déclaré que l’Union européenne continuerait à soutenir l’objectif de création d’un RTM ONU, qui devrait également être considéré dans le contexte des travaux de l’Union sur ce qui succéderait aux normes Euro 6 et à l’écoconception, car ces objectifs nécessitaient d’établir des prescriptions techniques.

181. Le Comité exécutif a adopté le document ECE/TRANS/WP.29/2019/33, relatif à la demande d’autorisation d’élaborer un nouveau RTM ONU sur la détermination de la puissance des véhicules électriques.

XXI. Points sur lesquels un échange de vues et de données devrait se poursuivre ou commencer (point 19 de l’ordre du jour)

A. Harmonisation des dispositions relatives aux chocs latéraux   
(point 19.1 de l’ordre du jour)

1. Mannequins utilisés pour les essais de choc latéral (point 19.1 a) de l’ordre du jour)

182. Le Comité exécutif a noté que les plans pour l’avenir du groupe seraient examinés à la session de mai 2019 du GRSP et a émis le souhait d’en être informé à sa cinquante−sixième session.

2. Choc latéral contre un poteau (point 19.1 b) de l’ordre du jour)

183. Aucun nouveau sujet n’a été soulevé au titre de ce point de l’ordre du jour.

B. Caractéristiques de la machine 3-D H (point 19.2 de l’ordre du jour)

184. Aucune nouvelle information n’a été communiquée au titre de ce point de l’ordre du jour.

C. Spécifications concernant l’enregistreur de données de route   
(point 19.3 de l’ordre du jour)

185. Le représentant de l’Italie a informé le Comité exécutif que la prochaine réunion du GRSG se tiendrait au cours de la première semaine d’avril 2019 et que l’enregistreur de données de route serait inscrit à l’ordre du jour afin de relancer les débats sur l’élaboration éventuelle d’un projet de RTM ONU.

XXII. Questions diverses (point 20 de l’ordre du jour)

Proposition d’amendements à la Résolution spéciale no 2   
(point 20.1 de l’ordre du jour)

186. Aucun sujet n’a été soulevé au titre de ce point de l’ordre du jour.

D. Comité d’administration de l’Accord de 1997 (AC.4)

XXIII. Constitution du Comité d’administration (AC.4) et élection du Bureau pour l’année 2019 (point 21 de l’ordre du jour)

187. Conformément à la recommandation du Forum mondial (par. 19), l’AC.4 n’a pas tenu sa session.

XXIV. Amendements aux Règles de l’ONU annexées à l’Accord de 1997 (point 22 de l’ordre du jour)

188. Aucun sujet n’a été soulevé au titre de ce point de l’ordre du jour.

XXV. Établissement de nouvelles Règles de l’ONU annexées à l’Accord de 1997 (point 23 de l’ordre du jour)

189. Aucun sujet n’a été soulevé au titre de ce point de l’ordre du jour.

XXVI. Questions diverses (point 24 de l’ordre du jour)

190. Aucun sujet n’a été soulevé au titre de ce point de l’ordre du jour.

Annexe I

Liste des documents informels (WP.29-177-...) distribués pendant la 177e session

| *WP.29-177-* | *Transmis par* | *Point de l’ordre du jour* | *Langue* | *Titre* | *Suivi de la mise en œuvre* |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |
| 1 | Secrétariat | 2.2 | E | WP.29, Working Parties, Informal Working Groups and Chairmanship | (a) |
| 2 | Secrétariat | 5.1 et 13 | E | Status of the 1998 Agreement of the global registry and of the compendium of candidates | (a) |
| 3 | Secrétariat | 12 | E | Establishment of the Executive Committee (AC.3) of the 1998 Agreement Fifty-fifth session | (a) |
| 4 | Union européenne | 2.3 | E | Deliverables, timeline and working arrangements on priorities for automated and connected vehicles | (a) |
| 5 | Secrétariat | 1 | E | Consolidated annotated agenda | (a) |
| 6 | Coprésidents du groupe de travail informel des contrôles techniques périodiques | 7 | E | Report to WP.29 about results of the 13th meeting of the Informal Working Group on Periodical Technical Inspections | (a) |
| 7 | IMMA | 4.11.18 | E | Correction to ECE/TRANS/WP.29/2018/105 | (a) |
| 8 | États-Unis | 2.3 et 17 | E | AV Principles Document | (a) |
| 9 | Secrétariat | 8.3 | E | Adopted proposals 38 amendments and situation of entry into force | (a) |
| 10 | Groupe de travail informel de la DETA | 4.5 | E | Draft report of the 34th session of the IWG on DETA | (a) |
| 11 | Groupe de travail informel de la DETA | 4.5 | E | Report to the 177th WP.29 session from the 34th IWG on DETA meeting | (a) |
| 12 | Groupe de travail informel de la DETA | 4.5 | E | Drafting the Decisions for WP.29 on the official start-up and Application of DETA | (a) |
| 13 | CLEPA | 2.3 et 3.5.4 | E | Position of CLEPA on ALKS | (a) |
| 14 | Royaume-Uni et Japon | 2.3 | E | Draft Proposal of Terms of Reference of the Informal  Working Group on ITS (IWG on ITS) | (a) |
| 15 | Groupe de travail informel des contrôles techniques périodiques | 7 | E | Working plan of the Informal Working Group on Periodical Technical Inspections. Priorities, deliverables and expected timelines | (a) |
| 16 | Groupe de travail informel des contrôles techniques périodiques | 7 | E | Proposal for assurance of the safety of vehicles and their equipment and systems, including automated/autonomous driving systems in operation | (a) |
| 17 | Hongrie | 2.3 | E | Presentation of the ZalaZONE Proving Ground | (a) |
| 18 | Union européenne | 2.2 | E | EU Work Priorities for 2019-2021 for UNECE activities | (a) |
| 19 | Secrétariat | 2.3 et 17 | E | Framework document on automated/autonomous vehicles | (b) |
| 20 | OICA | 2.3 | E | Future Certification of Automated Driving Systems | (a) |
| 20/Add.1 | OICA | 2.3 | E | Comparison Safety Principles | (a) |
| 21 | Secrétariat | 4.1 | E | Exchange of information with the WP.29 secretariat | (a) |

*Notes* :

a) Examen achevé ou à remplacer.

b) Publier en tant que document officiel pour la session suivante.

Annexe II

Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) : groupes de travail, groupes de travail informels et présidents au 15 février 2019

|  | *Groupes de travail et groupes de travail informels* | *Président/ Vice-président(s)* | *Pays* | *Date d’expiration du mandat* |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |
| **WP.29** | **Forum mondial** | **M. B. Kisulenko  M. A. Erario** | **Fédération de Russie  Italie** | **2020** |
|  | Systèmes de transport intelligents | M. H. Inomata  M. I. Yarnold | Japon  Royaume-Uni | mars 2020 |
|  | Base de données pour l’échange d’informations concernant l’homologation de type (DETA) | M. S. Paeslack | Allemagne | juin 2019 |
|  | Homologation de type internationale de l’ensemble du véhicule (IWVTA) | M. T. Onoda  Mme M. Teles Romao | Japon  CE | novembre 2019 |
|  | Groupe de travail de l’exécution des obligations | M. E. Wondimneh | États-Unis | 2020 |
|  | Contrôles techniques périodiques | M. H. P. Weem  M. V. Komarov | Pays-Bas  Fédération de Russie | novembre 2019 |
| **GRBP** | **Bruit et pneumatiques** | **M. S. Ficheux  M. A. Bocharov** | **France  Fédération de Russie** | **2020** |
|  | RTM ONU sur les véhicules à moteur silencieux | M. E. Wondimneh  M. I. Sakamoto | États-Unis  Japon | décembre 2020 |
|  | Prescriptions supplémentaires concernant les émissions sonores | M. B. Schuttler  M. D. Xie  M. K. Okamoto | Allemagne  Chine  Japon | septembre 2020 |
|  | RTM ONU no 16 (Pneumatiques), phase 2 | M. A. Bocharov | Fédération de Russie | novembre 2020 |
|  | Adhérence sur sol mouillé des pneumatiques usés | Mme E. Collot  M. A. Vosinis | France  CE | septembre 2020 |
| **GRE** | **Éclairage et signalisation lumineuse** | **M. M. Loccufier  M. D. Rovers** | **Belgique  Pays-Bas** | **2020** |
|  | Simplification des Règlements relatifs à l’éclairage et à la signalisation lumineuse | M. M. Loccufier  M. A. Lazarevic | Belgique  CE | décembre 2022 |
| **GRPE** | **Pollution et énergie** | **M. A. Rijnders** | **Pays-Bas** | **2020** |
|  | Prescriptions d’efficacité en matière d’environnement et de propulsion des véhicules de la catégorie L | M. A. Perujo | CE | décembre 2020 |
|  | Véhicules électriques et environnement | M. M. Olechiw  Mme C. Chen  M. T. T. Niikuni | États-Unis  Chine  Japon | novembre 2019 |
|  | Programme de mesure des particules | M. G. Martini | CE | juin 2019 |
|  | Qualité de l’air intérieur des véhicules | M. A. Kozlov  M. J. Lim | Fédération de Russie  République de Corée | novembre 2020 |
|  | Procédure d’essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et véhicules utilitaires légers (WLTP phase 2) | M. R. Cuelenaere  M. D. Kawano | Pays-Bas  Japon | décembre 2019 |
|  | Émissions en conduite réelle au niveau mondial | Mme P. Dilara  M. Y. Kono  M. J. Park | CE  Japon  République de Corée | novembre 2021 |
| **GRVA** | **Véhicules automatisés/autonomes et connectés** | **M. B. Frost  Mme C. Chen  M. T. Onoda** | **Royaume-Uni  Chine  Japon** | **2020** |
|  | Cybersécurité et mises à jour des logiciels à distance | M. T. Niikuni  M. D. Handly | Japon  Royaume-Uni | mars 2020 |
|  | Systèmes actifs de freinage d’urgence | M. A. Lagrange*1* M. T. Hirose*[[4]](#footnote-5)* | CE  Japon | septembre 2019 |
|  | Fonction de direction à commande automatique | [À déterminer]*1* M. H. Morimoto*1* | Allemagne  Japon | février 2020 |
|  | Ensembles modulaires de véhicules | M. A. Gunneriusson | Suède | février 2020 |
|  | [Méthode de validation applicable  à la conduite automatisée] | M. T. Onoda  M. P. Striekwold | Japon  Pays-Bas | à déterminer |
| **GRSP** | **Sécurité passive** | **M. N. Nguyen  M. Jae-Wan Lee** | **États-Unis  République de Corée** | **2020** |
|  | Harmonisation des mannequins  pour choc latéral |  |  | à déterminer |
|  | RTM ONU no 7 (Appuie-tête)  − Élaboration de la phase 2 | M. B. Frost | Royaume-Uni | juin 2019 |
|  | RTM ONU no 9 (Sécurité des piétons)  − Élaboration de la phase 2 | M. R. Damm | Allemagne | décembre 2018 |
|  | RTM ONU no 9 (Sécurité des piétons) − Systèmes de capots actifs | M. J. S. Park | République de Corée | juin 2020 |
|  | Sécurité des véhicules électriques  − Phase 2 | M. N. Nguyen  M. A. Lazarevic | États-Unis,  Chine et CE  vice-présidents | décembre 2021 |
|  | Spécification de la machine 3D-H | M. L. Martinez | Espagne | à déterminer |
|  | Véhicules à hydrogène et à pile à combustible − Phase 2 | M. N. Nguyen*1* M. M. Takahashi*1* | États-Unis  Japon | décembre 2020 |
|  | Casques de protection | M. L. Rocco | Italie | décembre 2019 |
| **GRSG** | **Dispositions générales de sécurité** | **M. A. Erario  M. K. Hendershot** | **Italie  Canada** | **2020** |
|  | Vitrages de toit panoramique | M. S. Eom  M. T. Fuhrmann | République de Corée  Allemagne | avril 2020 |
|  | Détection de la présence d’usagers de la route vulnérables à faible distance | M. P. Broertjes  M. Y. Matsui | CE  Japon | avril 2021 |
|  | Comportement général des véhicules des catégories M2 et M3 en cas d’incendie) | M. F. Herveleu | France | octobre 2020 |

Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules : Comités d’administration, Comité de gestion et Comité exécutif et Présidents

|  | *Les comités* | *Président  Vice-président(s)* | *Pays* | *Date d’expiration du mandat* |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |
| AC.1 | Comité d’administration de l’Accord de 1958 | M. B. Kisulenko  M. A. Erario | Fédération de Russie  Italie | s.o. |
| AC.2 | Comité de gestion pour la coordination des travaux | M. B. Kisulenko | Fédération de Russie | 2020 |
| AC.3 | Comité exécutif de l’Accord de 1998 | M. E. Wondimneh  M. I. Yarnold  M. H. Inomata | États-Unis  Royaume-Uni  Japon | s.o. |
| AC.4 | Comité d’administration de l’Accord de 1997 | M. B. Kisulenko | Fédération de Russie | s.o. |

Annexe III

[*Anglais seulement*]

Programme of Work of the World Forum for Harmonization of Vehicle Regulations and its Subsidiary Bodies

**Main topics of work of the World Forum for Harmonization of Vehicle Regulations and its subsidiary bodies**

Top priorities for the work of the World Forum for Harmonization of Vehicle Regulations lie in the field of automated vehicles paving the way for a regulatory framework supporting the introduction of these emerging technologies towards future autonomous vehicles and in environmental protection and climate change

**1. Further development and implementation of the three Vehicle Agreements**

1.1. **1958 Agreement**: Following the adoption and entry into force of Revision 3 of the 1958 Agreement on 14 September 2017, the requirements for International Whole Vehicle Type Approval (IWVTA) are to be further developed within UN Regulation No. 0. and DETA to be established.

1.2. **1997 Agreement**: Further to amending the rules under the agreement, elements related to the performance and quality of periodic technical inspections have been prepared for an adaptation of the agreement and resolution R.E.6 covering skills and training for inspectors, requirements for testing equipment and supervision of test centres was established. Two additional rules were established covering vehicles with gaseous fuels and electric or Hybrid electric propulsion systems. Access to information necessary for performance of periodic technical inspection of modern vehicles needs to be addressed.

1.3. **1998 Agreement**: Following the establishment of Special resolution S.R.3, the implementation of the agreement will be followed with a more strategic approach by identifying key elements that define elements the work will focus on.

**2. Horizontal activities**

2.1. Performance requirements outside test conditions (ECE/TRANS/WP.29/1126, para. 21) and whole life compliance are elements to be considered in all areas of work both in WP.29 and in all GRs.

**3. Main topics of the Subsidiary Bodies**

3.1. GRBP: following the conversion of GRRF into GRVA the work on tyres has been transferred to GRBP. GRBP main topics are the work on a UN GTR for Quiet Road Transport Vehicles (QRTV), sound measurement uncertainties as well as wet grip for tyres in a worn state.

3.2. GRE is continuing the work on simplification of the lighting regulations following the establishment of the Resolution R.E.5 on the common specification of light source categories. Once the first stage of simplification is finalized, in the second stage GRE will focus on introducing technology neutral requirements, also taking into account work to avoid glare and to ensure good visibility for dipped beam headlamps.

3.3. GRPE main area of work is related to the transformation of WLTP into a new UN Regulation and further harmonization of emission and energy consumption test procedures including a new UN GTR on Global Real Driving Emissions (GRDE). Alternative powertrains/fuels and development of requirements for real world vehicle performance towards sustainable transport systems.

4.4. GRVA is establishing further elements for the UN vehicle regulatory framework towards automated driving.

4.4. GRVA's main topic is to deliver technical provisions for the safety performance assessment of automated and connected vehicles. GRVA is continuing to work on amendments to UN Regulation No. 79 (steering equipment) for this purpose but is also continuing the work initiated by the Informal Working Group on Intelligent Transport Systems / Automated Driving started before its inception. Beside this, GRVA is working on Cyber Security provisions and software updates (including Over-the-Ait Software updates). GRVA is drafting technical provisions which are suitable for use under both the 1958 and the 1998 Agreement. GRVA continues the work of the former GRRF on ADAS and active safety and provisions mostly related to vehicle dynamics.

4.5. GRSG established a new UN Regulation on Advanced Driver Assistant Systems for Blind Spot Detection to early warn drivers of not automated vehicles and deals with mechanic coupling devices, a former activity of GRRF. Future work will address the thematic of Event Data Recorder (EDR) with a new UN GTR.

4.6. GRSP focuses its work on a UN GTR for electric vehicle safety as well as on hydrogen vehicles, protection of vulnerable road users (e.g. UN GTR /UN Regulation on pedestrian protection, motorcycle helmets and child restraint systems).

# Table 1

# **Subjects under consideration by the World Forum (WP.29)**

| *Subject* | *Document symbol ECE/TRANS/WP.29/...* | *Documentation availability* | |
| --- | --- | --- | --- |
| **0.** **Intelligent Transport Systems (ITS)**  **1.0. Automated/Autonomous Driving**  1.0.1. Framework document on automated/autonomous vehicles.  1.0.2. Functional Requirements for automated / autonomous vehicles  1.0.3. New assessment / Test method  1.0.4. Cyber security and (Over-the-Air) Software updates  1.0.5. Event Data Recorder (EDR)  1.0.6. Data Storage System for Automated Driving vehicles (DSSAD) |  | |
| **1.1. 1958 Agreement** | For document symbols and its availability, please refer to the agenda (1144) | |
| 1.1.1. Draft amendments to existing UN Regulations to be considered at the March 2019 session: |  | |
| 0 (International Whole Vehicle Type Approval);  3 (Retro-reflecting devices);  4 (Illumination of rear registration plates);  6 (Direction indicators);  7 (Position, stop and end-outline lamps);  9 (Noise of three-wheeled vehicles);  10 (Electromagnetic compatibility);  19 (Front fog lamps);  23 (Reversing lamps);  27 (Advance warning triangles);  38 (Rear fog lamps);  41 (Noise emissions of motorcycles);  48 (Installation of lighting and light-signalling devices);  50 (Position, stop, direction indicator lamps for mopeds and motorcycles);  51 (Noise of M and N categories of vehicles);  53 (Installation of lighting and light-signalling devices for L3 vehicles);  55 (Mechanical couplings);  58 (Rear underrun protection);  62 (Anti-theft for mopeds/motorcycles);  67 (LPG vehicles);  69 (Rear-marking plates for slow moving vehicles);  70 (Rear-marking plates for heavy and long vehicles);  73 (Lateral protection devices);  74 (Installation of lighting and light-signalling devices for mopeds);  77 (Parking lamps);  86 (Installation of lighting and light-signalling devices for agricultural vehicles);  87 (Daytime running lamps);  91 (Side marker lamps);  98 (Headlamps with gas-discharge light sources);  92 (Replacement exhaust silencing systems for motorcycles);  104 (Retro-reflective markings);  106 (Tyres for agricultural vehicles and their trailers);  107 (M2 and M3 vehicles).  110 (CNG and LNG vehicles);  112 (Headlamps emitting an asymmetrical passing-beam);  113 (Headlamps emitting a symmetrical passing-beam);  116 (Anti-theft and alarm systems);  119 (Cornering lamps);  122 (Heating systems);  123 (Adaptive front lighting systems (AFS));  128 (LED light sources). |  | | |
|  | | |
| 1.1.1. Draft New UN Regulation: |  | | |
| Blind Spot Information System for the Detection of Bicycles  Light-Signalling Devices (LSD)  Road Illumination devices (RID)  Retro-Reflective Devices (RRD) |  | | |
| 1.1.2. Draft amendments to existing UN Regulations to be considered at the June 2019 session  UN Regulations Nos.:  forthcoming | 1146 | | |
| 1.1.3. Proposal for new UN Regulations to be considered at the June 2019 session  forthcoming | 1146 | | |
| 1.1.4. Status of the Agreement and of the annexed UN Regulations, including the latest situation report | 343/Rev.27 | | |
| 1.1.5. Development of an International Whole Vehicle Type Approval (IWVTA) system, |  | | |
| 1.1.6. Consideration of amendments to the 1958 Agreement. |  | | |
| 1.1.7. Development of an electronic database for the exchange of type approval documentation (DETA) |  | | |
| **1.2. 1998 Agreement (Global)** | For document symbols and its availability, please refer to the agenda (1144) | | |
| 1.2.1. Consideration of draft UN GTRs and amendments to them: |
| Nil |  | | |
| 1.2.2. Consideration of Mutual Resolutions  Consideration of draft amendments to Mutual Resolution No. 1 (M.R.1)  Nil  Consideration of draft amendments to Mutual Resolution No. 2 (M.R.2)  Nil  Consideration of new Mutual Resolutions  Nil |  | | |
| 1.2.3. Guidance for the development of UN GTRs:  Nil  1.2.4. Progress on the development of new UN GTRs and of amendments to established UN GTRs |  | | |
| 1.2.5. Consideration of draft UN GTRs and amendments to them to be considered at the June 2019 session  UN GTR Nos.:  forthcoming |  | | |
| 1.2.6. Consideration of new Mutual Resolutions |  | | |
| 1.2.7. Guidance for the development of UN GTRs:  Nil  1.2.8. Progress on the development of new UN GTRs and of amendments to established UN GTRs |  | | |
| 2 (Worldwide Motorcycle emission Test Cycle (WMTC));  3 (Motorcycle braking);  6 (Safety glazing);  7 (Head restraints);  9 (Pedestrian safety);  13 (Hydrogen and Fuel Cell Vehicles (HFCV) – Phase 2);  15 (Worldwide harmonized Light vehicle Test Procedures (WLTP) – Phase 2);  16 (Tyres)  Draft UN GTR on Quiet Road Transport Vehicles (QRTV)  Draft UN GTR on Global Real Driving Emissions (GRDE) |  | | |
| 1.2.9. Exchange of views on items for new UN Global Technical Regulations |  | | |
| Harmonization of side impact  Electric vehicles and the environment  Specifications for the 3-D H point machine  Hydrogen and Fuel Cell Vehicles (HFCV) (UN GTR No. 13) – Phase 2  Event Data Recorder (EDR) |  | | |
| **1.3. 1997 Agreement (Inspections)** | For document symbols and its availability, please refer to the agenda (1144) | | |
| 1.3.1. Future development of the Agreement |
| 1.3.2. Update of UN Rules Nos. 1, 2, [3] and [4] |  | | |
| 1.3.3. Consideration of new UN Rules |  | | |

Table 2   
**Subjects under consideration by the Working Party on Noise and Tyres (GRBP)**

| *Subject* | *Document symbol ECE/TRANS/WP.29/…* | *Documentation availability* | |
| --- | --- | --- | --- |
| **2.1. 1958 Agreement** | For document symbols and its availability, please refer to the agenda of the sixty-ninth session (GRB/2019/1) | |
| 2.1.1. Proposal for draft amendments to existing UN Regulations (1958 Agreement):  Part 1 – Noise: |
| 28 (Audible warning devices);  41 (Noise of motorcycles);  51 (Noise of M and N categories of vehicles);  59 (Replacement silencing systems);  92 (Replacement exhaust silencing systems for motorcycles);  117 (Tyre rolling noise and wet grip adhesion);  Part 2 – Tyres:  30 (Tyres for passenger cars and their trailers);  54 (Tyres for commercial vehicles and their trailers);  64 (Temporary use spare unit, run flat tyres, run flat-system and tyre pressure monitoring system);  75 (Motorcycle tyres);  106 (Tyres for agricultural vehicles);  108 (Retreaded tyres for passenger cars and their trailers)  109 (Retreaded tyres for commercial vehicles and their trailers);  117 (Tyres - Rolling resistance, rolling noise and wet grip);  124 (Replacement wheels for passenger cars);  141 (Tyre Pressure Monitoring Systems);  142 (Tyres installation). |  | |
| **2.2. 1998 Agreement (Global)** | For document symbols and its availability, please refer to the agenda of the sixty-ninth session (GRB/2019/1) | |
| 16 (Tyres). |

Table 3

# **Subjects under consideration by the Working Party on Lighting and Light-Signalling (GRE)**

| *Subject* | *Document symbol ECE/TRANS/WP.29/...* | *Documentation availability* | |
| --- | --- | --- | --- |
| **3.1. 1958 Agreement** | For document symbols and its availability, please refer to the agenda of the eighty-first session (GRE/2019/1) | |
| 3.1.1. Proposal for draft amendments to existing UN Regulations (1958 Agreement): |
| 6 (Direction indicators);  7 (Position, stop and end-outline lamps);  10 (Electromagnetic compatibility);  19 (Front fog lamps);  23 (Reversing lamps);  38 (Rear fog lamps);  45 (Headlamp cleaners);  48 (Installation of lighting and light‑signalling devices);  50 (Position, stop, direction indicator lamps for mopeds and motorcycles);  53 (Installation of lighting and light signalling devices for L3 vehicles);  77 (Parking lamps);  86 (Installation of lighting and light-signalling devices for agricultural tractors);  87 (Daytime running lamps);  91 (Side marker lamps);  98 (Headlamps with gas-discharge light sources);  112 (Headlamps emitting an asymmetrical passing-beam)  113 (Headlamps emitting a symmetrical passing-beam);  119 (Cornering lamps);  123 (Adaptive front lighting systems (AFS));  New UN Regulation on Light-Signalling Devices (LSD)  New UN Regulation on Road Illumination devices (RID)  New UN Regulation on Retro-Reflective Devices (RRD) |  | | |
| 3.1.2. Proposal for draft new UN Regulations: |  | | |
| Nil |  | | |
| **3.2. 1998 Agreement (Global)** |  | | |
| Possibility to develop further UN GTRs |  | | |
| **3.3. 1997 Agreement (Inspections)**  Nil |  | | |
| **3.4. Proposal for draft recommendations or amendments to existing recommendations** |  | | |
| Proposals for draft amendments to the Consolidated resolution on the common specification of the light source categories (R.E.5) |  | | |
| **3.5. Miscellaneous items**  Pending amendment proposals  Simplification of lighting and light-signalling UN Regulations  Amendments to the Convention on Road Traffic (Vienna 1968)  Development of an international whole vehicle type approval (IWVTA)  Phantom light and colour washout  Direction for future GRE work  Work progress of the International Automotive Lighting and Light Signalling Expert Group (GTB) task forces | For document symbols and its availability, please refer to the agenda of the eighty-first session (GRE/2019/1) | | |

Table 4   
**Subjects under consideration by the Working Party on Pollution and Energy (GRPE)**

| *Subject* | *Document symbol ECE/TRANS/WP.29/...* | *Documentation availability* |
| --- | --- | --- |
| **4.1. 1958 Agreement**  4.1.1. Proposal for draft amendments to existing UN Regulations (1958 Agreement): | For document symbols and its availability, please refer to the agenda of the seventy-eighth session (GRPE/2019/1) | |
| 40 (Emission of gaseous pollutants by motorcycles);  47 (Emission of gaseous pollutants of mopeds)  49 (Emissions of compression ignition and positive ignition (LPG and CNG) engines);  68 (Measurement of the maximum speed, including electric vehicles);  83 (Emissions of M1 and N1 vehicles);  85 (Measurement of the net power);  96 (Diesel emission (agricultural tractors));  101 (CO2 emissions/fuel consumption);  103 (Replacement pollution control devices);  115 (LPG and CNG retrofit systems);  120 (Net power of tractors and non-road mobile machinery);  132 (Retrofit Emissions Control devices (REC));  133 (Recyclability of motor vehicles); |
| 143 (Heavy duty dual-fuel engine retrofit systems) |  | |
| 4.1.2. Proposal for draft new UN Regulations |  | |
| Nil |  | |
| **4.2. 1998 Agreement (Global)**  2 (Worldwide motorcycle emissions test cycle (WMTC));  4 (Worldwide harmonized Heavy-Duty Certification Procedure (WHDC));  5 (Worldwide harmonized Heavy duty on-board diagnostic systems (WWH-OBD));  10 (Off-Cycle Emissions (OCE));  11 (Non-road mobile machinery engines);  15 (Worldwide harmonized Light Vehicle Test Procedure (WLTP)) | For document symbols and its availability, please refer to the agenda of the seventy-eighth session (GRPE/2019/1) | |
| 4.2.1. Proposal for developing new UN Global Technical Regulations  Vehicles Interior Air Quality (VIAQ) |  | |
| **4.3. 1997 Agreement (Inspections)** Nil |  | |
| **4.4. Proposal for draft recommendations or amendments to existing recommendations** |  | |
| Nil |  | |
| **4.5. Miscellaneous items** | For document symbols and its availability, please refer to the agenda of the seventy-eighth session (GRPE/2019/1) | |
| World-wide harmonized Light vehicles Test Procedure (WLTP)  Heavy Duty Hybrids (HDH)  Particle Measurement Programme (PMP)  Gaseous Fuelled Vehicles (GFV)  Environmental and Propulsion Performance Requirements (EPPR) for L-category vehicles  Electric Vehicles and the Environment (EVE)  Vehicle Propulsion System Definitions (VPSD)  Fuel Quality (FQ)  International Whole Vehicle Type Approval (IWVTA)  Exchange of information on national and international requirements on emissions  Vehicles Interior Air Quality (VIAQ)  Global Real Driving Emissions (RDE) |

Table 5   
**Subjects under consideration by the Working Party on Automated / Autonomous and Connected Vehicles (GRVA)**

| *Subject* | *Document symbol ECE/TRANS/WP.29/...* | *Documentation availability* |
| --- | --- | --- |
| **5.1. 1958 Agreement** | For document symbols and its availability, please refer to the agenda of the second session (GRVA/2019/1) | |
| 5.1.1. Proposal for draft amendments to existing UN Regulations (1958 Agreement): |
| 13 and 13-H (Braking);  78 (Motorcycle braking);  79 (Steering equipment);  89 (Speed limitation devices);  90 (Replacement brake linings);  139 (Brake Assist Systems);  140 (Electronic Stability Control); |  | |
| 5.1.2. Proposal for draft new UN Regulations: |  | |
| Nil |  | |
| 5.1.3. Vehicle automation |  | |
| Remote Control Manoeuvring (RCM)  Automated Controlled Steering Function (ACSF)  Longitudinal control (Adaptive Cruise Control, preventing braking);  Transition demand (Human Machine Interface (HMI));  Driver Availability Recognition;  Information to the driver (HMI);  Electronic System Compliance (Complex Electronics Development);  Periodic Technical Inspection/ Roadworthiness Provisions;  Cyber Security;  Software (incl. Over-the-Air) updates;  Data Storage System for Automated Driving (DSSAD);  Night Vision;  Rear crossing alert;  Door-open blind spot detection;  Around view monitor |  | |
| **5.2. 1998 Agreement (Global)** | For document symbols and its availability, please refer to the agenda of the second session (GRVA/2019/1) | |
| 3 (Motorcycle braking); |
| **5.3. 1997 Agreement (Inspections)** |  | |
| Nil |
| **5.4. Proposal for draft recommendations or amendments to existing recommendations:** |  | |
| Nil |  | |
| **5.5. Miscellaneous items** | For document symbols and its availability, please refer to the agenda of the second session (GRVA/2019/1) | |
| Intelligent Transport Systems (ITS)  Intelligent Transport Systems/Automated Driving (AD)  Connected, automated and autonomous vehicles  Functional Requirements for automated / autonomous vehicles  New assessment / Test method  Cyber security and (Over-the-Air) Software updates  Data Storage System for Automated Driving vehicles (DSSAD)  Horizontal regulation on automated and autonomous vehicles and associated recommendations  System safety  Artificial Intelligence technologies for wheeled vehicles  Driver availability recognition  Vehicle cybersecurity and data protection  Rear crossing traffic alerting  Night Vision system  360-degree vision monitor  International Whole Vehicle Type Approval (IWVTA)  Modular Vehicle Combinations (MVC)  Exchange of views on innovations and relevant national activities |

# Table 6

# **Subjects under consideration by the Working Party on General Safety Provisions (GRSG)**

| *Subject* | *Document symbol ECE/TRANS/WP.29/...* | *Documentation availability* |
| --- | --- | --- |
| **6.1. 1958 Agreement** | For document symbols and its availability, please refer to the agenda for the 116th session (GRSG/2019/1) | |
| 6.1.1. Proposal for draft amendments to existing UN Regulations (1958 Agreement): |  | |
| 39 (Speedometer/odometer);  43 (Safety glazing);  46 (Devices for indirect vision);  55 (Mechanical couplings);  60 (Driver operated controls (mopeds/motorcycles));  66 (Strength of superstructure (buses));  67 (LPG vehicles);  73 (Lateral protection devices);  105 (ADR vehicles);  110 (CNG and LNG vehicles);  116 (Anti-theft and alarm systems);  118 (Burning behaviour of materials);  121 (Identification of controls, tell-tales and indicators);  146 Accident Emergency Call Systems (AECS) |  | |
| 6.1.2. Proposal for draft new UN Regulations: |  | |
| Advanced Driver Assistance Systems for blind spot monitoring. |  | |
| **6.2. 1998 Agreement (Global)** | For document symbols and its availability, please refer to the agenda for the 116th session (GRSG/2019/1) | |
| Possibility to develop further UN GTRs  6 (Safety glazing) |  | |
| **6.3. 1997 Agreement (Inspections)** |  | |
| Nil |
| **6.4. Proposal for draft recommendations or amendments to existing recommendations:** |  | |
| Nil |  | |
| **6.5. Miscellaneous items** | For document symbols and its availability, please refer to the agenda for the 116th session (GRSG/2019/1) | |
| International Whole Vehicle Type Approval (IWVTA)  Consolidated Resolution on the Construction of Vehicles (R.E.3)  Event Data Recorder  Three-dimensional H-point machine |  | |

# Table 7

**Subjects under consideration by the Working Party on Passive Safety (GRSP)**

| *Subject* | *Document symbol ECE/TRANS/WP.29/...* | *Documentation availability* |
| --- | --- | --- |
| **7.1. 1958 Agreement**  7.1.1. Proposal for draft amendments to existing UN Regulations (1958 Agreement): | For document symbols and its availability, please refer to the agenda for the sixty-fourth session (GRSP/2018/23) | |
| 14 (Safety-belt anchorages);  16 (Safety-belts);  17 (Strength of seats);  21 (Interior fittings);  22 (Protective helmets);  25 (Head restraints);  44 (Child restraints systems);  80 (Strength of seats and their anchorages (buses));  94 (Frontal collision);  100 (Electric power trained vehicles);  127 (Pedestrian safety);  129 (Enhanced child restraint systems) |  | |
| 7.1.2. Proposal for draft new UN Regulations: |  | |
| Nil |  | |
| **7.2. 1998 Agreement (Global)** | For document symbols and its availability, please refer to the agenda for the sixty-fourth session (GRSP/2018/23) | |
| 1 (Door locks and door retention components);  7 (Head restraints);  9 (Pedestrian safety);  13 (Hydrogen and Fuel Cells Vehicles) Side impact dummies Electric vehicles Vehicle Crash compatibility |
| **7.3. 1997 Agreement (Inspections)** |  | |
| Nil |
| **7.4. Proposal for draft recommendations or amendments to existing recommendations** |  | |
| Nil |  | |
| **7.5. Miscellaneous items** | For document symbols and its availability, please refer to the agenda for the sixty-fourth session (GRSP/2018/23) | |
| Exchange of information on national and international requirements on passive safety  International Whole Vehicle Type Approval (IWVTA)  3-D H point machine  Definition and acronyms in UN Regulations under GRSP responsibilities |

Annexe IV

État de l’Accord de 1998, du Registre mondial et du Recueil des Règlements admissibles[[5]](#footnote-6)\*

Priorités et propositions en ce qui concerne l’élaboration de RTM ONU au 6 mars 2019

**GRVA**

| *Question* | *Groupe informel  (Oui-Non)/  Président et Vice-Président* | *Responsable technique* | *Proposition officielle (ECE/TRANS/ WP.29/...)* | *Proposition de projet de RTM ONU  (ECE/TRANS/ WP.29/...)* | *Stade/Observations* |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |
| [Amendement 3] au RTM ONU no 3 (Systèmes de freinage des motocycles) | Non | Italie | AC.3/47 | - | Le GRVA devrait reprendre l’examen de cette question à sa session de septembre 2019. |

**GRSP**

| *Question* | *Groupe informel  (Oui-Non)/  Président et Vice-Président* | *Responsable technique* | *Proposition officielle (ECE/TRANS/ WP.29/...)* | *Proposition de projet de RTM ONU  (ECE/TRANS/ WP.29/...)* | *Stade/Observations* |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |
| Phase 2 du RTM  ONU no 7  (Appuie-tête) | Oui/  Royaume-Uni | Japon | AC.3/25/Rev.1 | 2014/86  (quatrième rapport d’étape)  GRSP/2019/5  (Projet de RTM ONU) | Le GRSP devrait reprendre à sa session de mai 2019 l’examen de nouvelles propositions d’amendement 1 au RTM ONU (GRSP/2019/5) et d’un projet d’additif 1 à la Résolution mutuelle no 1. | |
| Amendement 2 – Phase 2 du RTM ONU no 9 (Jambe d’essai souple) (Sécurité des piétons) | Oui/  Allemagne, Japon | Allemagne, Japon | AC.3/24 | GRSP/2019/4 | À sa session de mai 2019, le GRSP poursuivra l’examen d’une proposition concernant l’amendement 2 à la Résolution mutuelle no 1 tendant à insérer l’additif 3 relatif aux dessins et spécifications techniques des jambes d’essai souples. | |
| Amendement 3 au RTM ONU no 9 |  | Pays-Bas | AC.3/31 | GRSP/2012/2  GRSP/2014/5 | Le GRSP poursuivra à sa session de décembre 2018 l’examen d’une proposition concernant les points de contact des éléments de frappe tête. | |
| Amendement 4 au RTM ONU no 9 |  | République de Corée |  | AC.3/45/Rev.1  2018/162 (mandat) | L’AC.3 a approuvé le mandat du groupe de travail informel des systèmes de capot actif pour la protection des piétons (.../2018/162).  Le GRSP reprendra à sa session de mai 2019 l’examen de l’amendement 4 au RTM ONU en vue d’établir la procédure d’essai pour les systèmes déployables à l’extérieur du véhicule afin de garantir une protection adéquate des piétons. | |
| Phase 2 du RTM ONU no 13 (Véhicules à hydrogène et à pile à combustible) |  | Japon, République de Corée, Union européenne |  | AC.3/49  2018/75 (mandat) | Le mandat du groupe de travail informel a été approuvé par l’AC.3 à sa session de juin 2018 (ECE/TRANS/WP.29/2018/75). | |
| RTM ONU no 14 (Choc latéral contre un poteau) | Oui/  Australie | Australie | AC.3/28 |  | Aucune nouvelle information n’a été communiquée à l’AC.3 à sa session de novembre 2018. | |
| RTM ONU no 20 (Sécurité des véhicules électriques) − Phase 2 | Oui/  États-Unis,Union européenne,Japon, Chine | Union européenne, Japon,  États-Unis,  Chine | AC.3/50 et Corr.1  (autorisation d’aménager la phase 2) |  | Le GRSP a entamé la phase 2 concernant la recherche à long terme. | |

**GRPE**

| *Question* | *Groupe informel  (Oui-Non)/  Président et Vice-Président* | *Responsable technique* | *Proposition officielle (ECE/TRANS/ WP.29/...)* | *Proposition de projet de RTM ONU  (ECE/TRANS/ WP.29/...)* | *Stade/Observations* |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |
| Amendements au RTM ONU no 2 (Cycle d’essai mondial harmonisé pour les motocycles) | Oui/  Union européenne  (EPPR) | Union européenne | AC.3/36/Rev.1 (basé sur 2015/113) |  | Le GRPE a été informé des travaux en cours du groupe de travail informel sur l’EPPR concernant l’élaboration d’amendements au RTM ONU no 2. |
| [Amendement 5] au RTM ONU no 15 (Procédure d’essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et véhicules utilitaires légers) | Oui/  Pays-Bas  (WLTP) | Union européenne, Japon | AC.3/44 (basé sur 2016/73) |  | Le GRPE a approuvé l’amendement 5 à sa session de janvier 2019. |
| [Modifier 2] au RTM ONU no 19 (Procédure de mesure des émissions par évaporation dans le cadre de la WLTP) | Oui/  Pays-Bas  (WLTP) | Union européenne, Japon | AC.3/44 (basé sur 2016/73) |  | Le GRPE a approuvé l’amendement 2 à sa session de janvier 2019. |
| Véhicules électriques et environnement | Oui/  États-Unis, Chine, Japon | Canada, Chine, Union européenne, Japon,  États-Unis | AC.3/46  (basé sur 2016/11) |  | Le GRPE a été informé des travaux en cours du groupe de travail informel dans le cadre de la partie B de son mandat. L’AC.3 a décidé d’établir un nouveau Règlement technique mondial. |
| Émissions en conduite réelle au niveau mondial | [Oui/  Union européenne, Japon, République de Corée] | Union européenne, Japon, République de Corée | AC.3/51 |  | Le mandat du groupe de travail informel a été approuvé par le GRPE à sa session de janvier 2019. Un RTM ONU spécifique est en cours d’élaboration. |

**GRBP**

| *Question* | *Groupe informel  (Oui-Non)/  Président et Vice-Président* | *Responsable technique* | *Proposition officielle (ECE/TRANS/ WP.29/...)* | *Proposition de projet de RTM ONU (ECE/TRANS/ WP.29/...)* | *Stade/Observations* |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |
| Véhicules à moteur silencieux | Oui/  États-Unis, Japon | Union européenne, États-Unis, Japon | AC.3/33  (y compris le mandat) |  | L’AC.3 attend un rapport d’activité du groupe de travail informel des véhicules à moteur silencieux. |
| [Amendement 2] au RTM ONU no 16 (Pneumatiques) | Oui/  Fédération de Russie | Fédération de Russie | AC.3/48 | - | Cette ancienne activité du GRRF a été transférée au GRBP. |

**GRSG**

| *Question* | *Groupe informel  (Oui-Non)/  Président et Vice-Président* | *Responsable technique* | *Proposition officielle (ECE/TRANS/ WP.29/...)* | *Proposition de projet de RTM ONU  (ECE/TRANS/ WP.29/...)* | *Stade/Observations* |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |
| Vitrages de toit panoramique | Oui/  République de Corée, Allemagne | République de Corée | AC.3/41 |  | L’AC.3 a prorogé jusqu’en avril 2020 le mandat du groupe de travail informel des vitrages de toit panoramique. Dans l’intervalle, l’AC.3 a inscrit au Registre mondial le rectificatif 2 au RTM ONU no 6 (visant à en préciser le champ d’application). |
| Amendements au RTM ONU no 6 (Vitrages de sécurité) | Non | Inde | AC.3/52 |  | L’AC.3 a approuvé l’autorisation (…/2018/167) d’élaborer un amendement au RTM ONU no 6 sur les vitres en verre feuilleté plus minces pour le vitrage avant du niveau supérieur des autobus à deux étages. |

**Situation en ce qui concerne les échanges de vues**

| *Groupe de travail* | *Question* | *Groupe informel  (Oui-Non)/ Président et Vice-Président* | *Responsable technique* | *Proposition officielle  (ECE/TRANS/ WP.29/...)* | *Stade/Observations* |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |
| GRSP | Compatibilité en cas de collision | Non | Non | − | Aucune nouvelle information n’a été fournie. |
| GRSP | Harmonisation des mannequins utilisés pour les essais de choc latéral | Oui | États-Unis | 2010/88  (deuxième rapport d’étape) | L’AC.3 a été informé des progrès accomplis en ce qui concernait le mannequin féminin du 5e centile et a noté qu’une nouvelle conception du mannequin pourrait être nécessaire. L’AC.3 a prorogé le mandat du groupe de travail informel jusqu’en décembre 2017. |
| WP.29 | Systèmes de transport intelligents | Non | − | − | Aucune nouvelle information n’a été communiquée à l’AC.3. |
| WP.29 | La nouvelle technologie n’est pas encore réglementée | Non | Non | − | Un échange de vues a eu lieu sur les priorités de travail concernant les nouvelles technologies, y compris les fonctionnalités de conduite automatisée, les communications à bord des véhicules, la cybersécurité et la protection des données. |

Annexe V

Droits d’accès pour le lancement de la DETA

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| ***Légende :  L = lire  I = lire + inscrire + supprimer*** |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  | **CERT  (communication sur l’homologation de type)** | **TR  (rapport d’essai)** | **IF  (document d’information)** | **OTHER  (autres documents)** |
| Autorité d’homologation accordant une homologation (pour une homologation accordée) | I | I | I | I |
| Parties contractantes appliquant le Règlement ONU pour lequel l’approbation a été accordée | L | L | L | L |
| Parties contractantes appliquant le Règlement ONU no 0 (accès aux homologations du Règlement ONU no 0 et des Règlements ONU y annexés) | L | L | L | L |
| Partie contractante n’appliquant pas le Règlement ONU | L | — | — | — |
| Constructeurs \*)  (uniquement pour leurs propres homologations) | L | L | L | L |
| \*) Les constructeurs auront accès sur demande auprès de l’administrateur de la DETA. | | | | |
| Note : Le groupe de travail informel de la DETA examinera la possibilité d’élargir les droits d’accès lors de phases ultérieures. | | | | |

1. La CLEPA représentait aussi l’Association des équipementiers des États-Unis d’Amérique (MEMA) et l’Association des équipementiers japonais (JAPIA) (TRANS/WP.29/885, par. 4). [↑](#footnote-ref-2)
2. Note du secrétariat : confirmation de la salle le dernier jour de la 177e session du Forum mondial. [↑](#footnote-ref-3)
3. Note du secrétariat : la confirmation de la salle a été reçue le dernier jour de la 177e session du Forum mondial (voir par. 47 ci-dessus). [↑](#footnote-ref-4)
4. Coprésidents du groupe de travail informel. [↑](#footnote-ref-5)
5. \* On trouvera de plus amples informations sur les Parties contractantes (37), le Registre mondial et le Recueil des Règlements admissibles dans le document ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.24. [↑](#footnote-ref-6)